



# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



## 1 Contexte économique et institutionnel

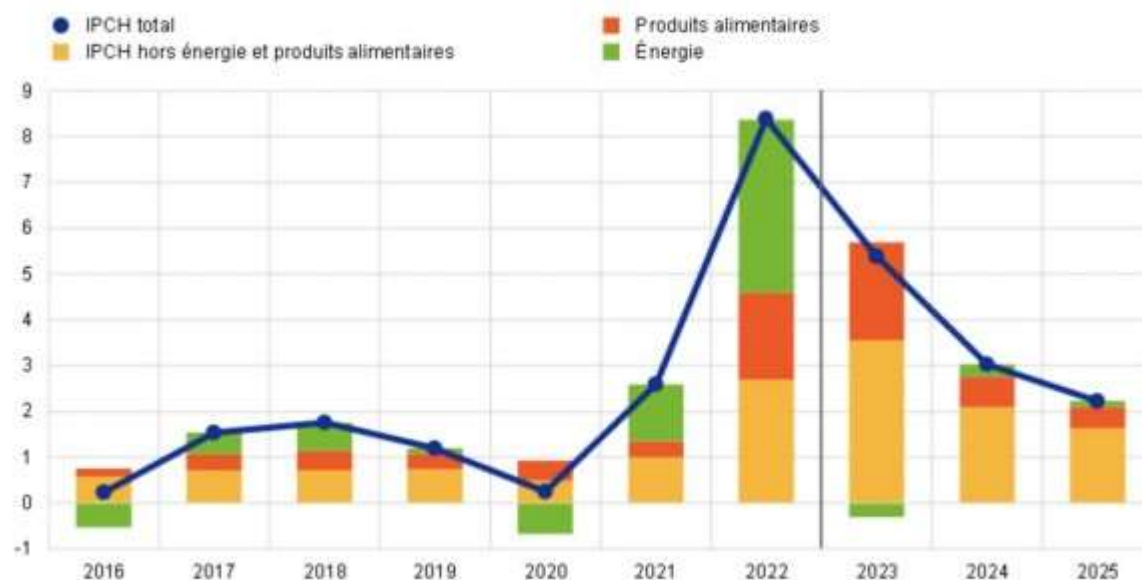
### 1.1 La situation dans la zone euro : une décélération de l'inflation attendue

Bien qu'enregistrant une baisse depuis le début de l'année 2023, les taux d'inflation de la zone euro restent à des niveaux jamais atteints depuis la mise en place de l'euro il y a plus de 20 ans. En cause l'inflation qui s'est installée durablement dans les mois qui ont suivi la crise liée à la COVID-19, la guerre en Ukraine, le conflit israélo-palestinien ainsi que les conditions climatiques défavorables.

Les prix de l'énergie ont augmenté de manière exceptionnelle tout comme ceux des denrées alimentaires. Bien que le prix de gros de l'énergie ou des matières baissent depuis quelques semaines, leurs répercussions sur le portefeuille des consommateurs et sur l'inflation des autres secteurs, qui utilisent l'énergie pour produire ou vendre, continue de se faire attendre.

### Progression de l'IPCH dans la zone euro – ventilation des principales composantes

(variations annuelles en pourcentage ; en points de pourcentage)



Note : La ligne verticale indique le début de l'horizon de projection.

Source : BCE

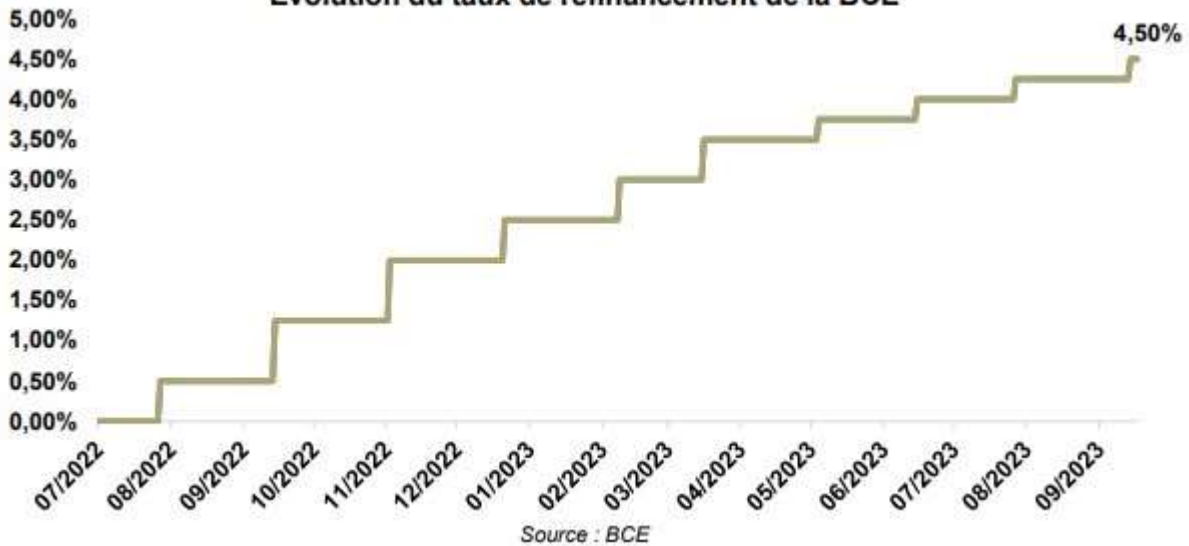
Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale à **5.8% pour l'année 2023**.

#### Les taux directeurs

Après 10 hausses successives, la BCE (Banque centrale européenne) a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre dernier. En effet, les contraintes financières posées par la BCE, dans le cadre de sa lutte contre l'inflation, a entraîné une envolée des coûts d'emprunt influant sur la distribution de crédits.

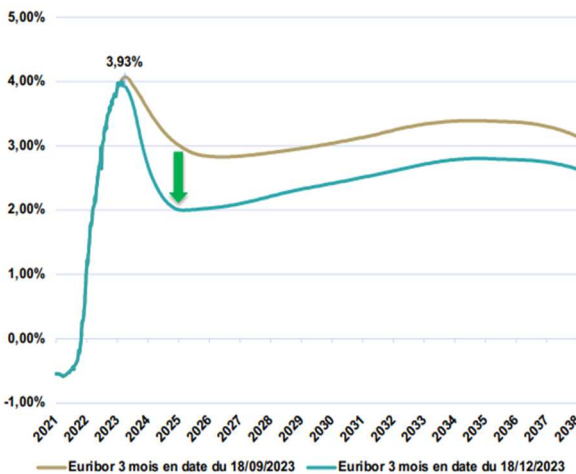


### Evolution du taux de refinancement de la BCE

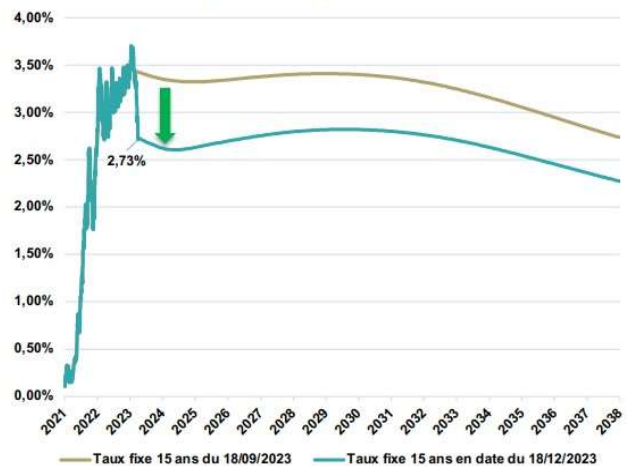


Lors des annonces du 14 décembre 2023, la BCE n’a pas souhaité modifier les taux d’intérêts en vigueur. Pour autant, elle a revu à la baisse ses prévisions d’évolution.

#### Historique et anticipés de l’Euribor 03 Mois



#### Historique et anticipés du taux fixe 15 ans (hors marge bancaire)



Source : Finance Active

## 1.2 La situation en France

### La croissance

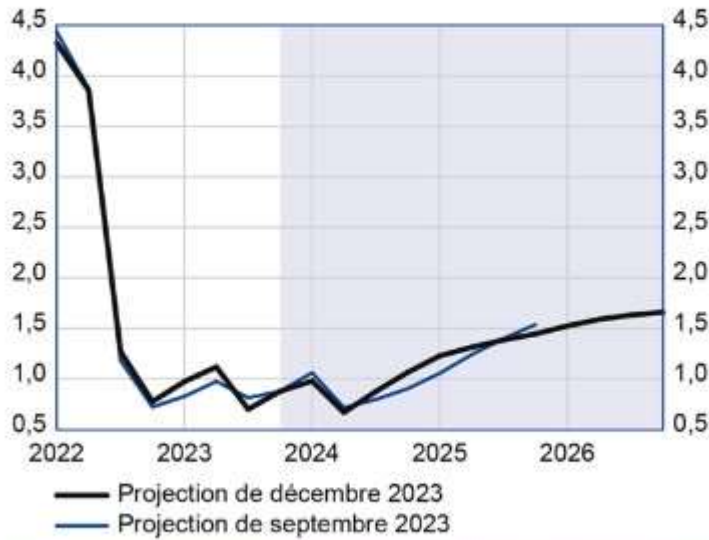
Après un fort ralentissement de l’activité économique en 2022 (+2.6% en 2022 après +6.8% en 2021), la croissance économique française serait limitée à 0.8% pour l’année 2023, principalement portée par la demande intérieure finale (hausse de la consommation des ménages).

Selon les prévisions de la Banque de France, la croissance du PIB demeurerait à 0.9% en 2024. La consommation des ménages serait dynamisée par la diminution de l’inflation. Pour les années 2025 et 2026, la croissance du PIB augmenterait pour atteindre respectivement 1.3% et 1.6%.



## Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de septembre

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

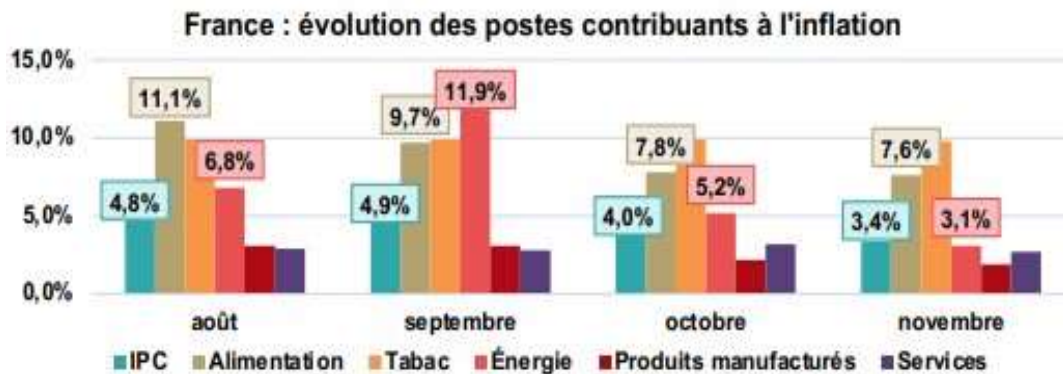


Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

### L'inflation

A l'instar des pays européens, l'inflation est demeurée élevée en 2023. Selon les prévisions de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), elle oscillera entre 5.5% et 6.5%, pour ensuite baisser aux alentours de 3% en 2024.

Pour autant, le contexte de tensions croissantes rencontrées au Moyen-Orient pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation. La hausse des prix du pétrole attendue par les économistes pourrait constituer un frein important à cette désinflation.



Source INSEE

### Impact pour le Sitcom :

L'inflation constatée sur 2023 a impacté les marchés d'exploitation, les dépenses courantes du SITCOM ainsi que ses investissements (à titre d'exemple, +10% sur les prix d'achat de BOM).

Au regard des prévisions énoncées ci-dessus, le SITCOM anticipe pour 2024 une révision des prix des marchés à hauteur de 5% sur l'ensemble des dépenses.

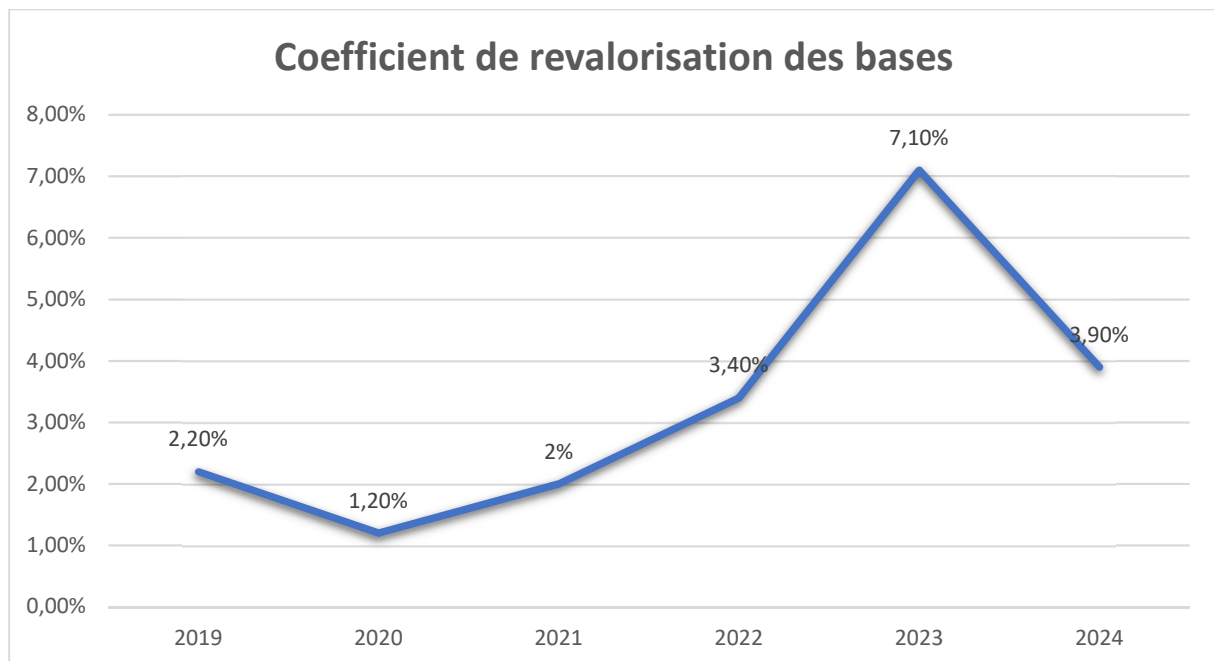


## 2 Le projet loi de finances 2024 – les mesures applicables au SITCOM

### 2.1 Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases 2024

Comme le prévoit l'article 1518 du CGI, depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus de l'inflation prévisionnelle, comme jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé selon l'Indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) au 30 novembre 2023.

Ainsi, après une progression forfaitaire des bases déjà dynamique de +3,4% en 2022 et +7,1% en 2023, le coefficient qui sera appliqué en 2024 s'élèvera à 1,0386, soit une augmentation des bases de +3.9%.



**Impact pour le SITCOM :** Cette évolution générera une charge supplémentaire sur le budget UVE assujetti à la Taxe foncière.

Pour les EPCI, cette augmentation se traduira mécaniquement, à taux d'imposition constant, par une augmentation des recettes de TEOM.

### 2.2 Suppression de la CVAE

Dans la dynamique initiée en 2021 d'allègement des impôts de production, la loi de finances 2023 prévoyait une division de moitié de la CVAE due en 2023 et sa suppression totale en 2024.

L'article 8 du PLF 2024 fixe un calendrier de suppression plus progressif avec des taux d'imposition passant de 0.375% en 2023 à 0.28% en 2024, 0.19% en 2025 et 0.09% en 2026. La suppression totale de la CVAE est prévue en 2027.

En parallèle, le plafonnement initial de la Contribution économique territoriale (CET), composée de la CFE et de la CVAE, fixé à 2% de la valeur ajoutée lors du PLF 21 et abaissé à 1.625% en 2023, sera



également réduit de façon progressive jusqu'en 2026 et ne portera que sur la CFE en 2027 (initialement prévu en 2024).

**Impact pour le Sitcom :** *A ce jour, le SITCOM n'est pas appelé au paiement de la CVAE en raison du faible montant de valeur ajoutée produite.*

*Il demeure redevable de la CFE pour le budget UVE.*

*La base d'imposition de la CFE étant constituée par la valeur locative des biens passibles de taxe foncière, le report de la suppression de la CFE devrait avoir pour conséquence une progression du montant de la CFE 2024.*

### 2.3 Concours financiers de l'Etat : le fonds vert

Un fonds d'accélération de la transition énergétique, appelé « fonds vert » a été mis en place en 2023 et vise à soutenir les projets de transition écologique des collectivités et notamment :

- Les actions de performance environnementale (rénovation de bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...)
- L'adaptation aux changements climatiques
- Amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...)

L'Etat prévoit pour 2024 un renforcement du fonds vert. Celui-ci s'établirait à 2.5 Md€ (contre 1.5 Md€ en 2023).

**Position du SITCOM :** *Comme cela a été le cas en 2023 - sans succès - pour le dossier de réhabilitation du site de Messanges, le fonds vert sera sollicité sur tous les projets éligibles portés par le syndicat*

### 2.4 Le compte financier unique

Le compte financier unique (CFU) est amené à remplacer l'actuelle double présentation des comptes publics locaux à savoir :

- Le compte administratif établi par l'ordonnateur
- Le compte de gestion du comptable public.

La suppression de ce doublon contribue à une simplification de la présentation des comptes et à une plus grande robustesse des circuits informatiques entre l'ordonnateur, le comptable et la préfecture.

La généralisation du CFU est prévue au plus tard pour l'exercice 2026.

### 2.5 Le budget Vert

Initié en 2020 par l'État, le « budget Vert » est rendu obligatoire, à compter de l'exercice budgétaire 2024, aux seules « collectivités, groupements de collectivités ou établissements publics locaux » de plus de 3500 habitants.

Une *annexe budgétaire*, intitulée « mesure de l'impact environnemental du budget », devra ainsi être mise en place en 2024 au compte administratif, puis aux budgets primitifs en 2025 avec la construction d'un « cadre harmonisé expérimental de méthode de cotation et d'objets analysés » qui ne



concernera, dans un premier temps, « qu'un nombre restreint d'axes d'analyse (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, voire protection de la biodiversité) et les seules dépenses d'investissement ».

## 2.6 Prélèvement sur recettes de l'Etat : augmentation du FCTVA

Le Fonds de compensation de la TVA atteint, pour 2024, 7.1 millions d'euros soit une progression de 6% par rapport à 2023.

Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds mais également à l'élargissement de l'assiette puisque les dépenses d'aménagement de terrain vont redevenir éligibles au FCTVA.

**Impact pour le SITCOM** : Malgré l'automatisation applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les dépenses éligibles demeurent celles de l'année n-2.

*Cette mesure ne portera donc ses fruits pour le Sitcom qu'à compter de 2025.*





### 3 Les principaux axes de travail de la feuille de route 2021-2026

#### 3.1 La Feuille de Route 2021-2026 : une véritable dynamique pour renouveler le modèle du Sitcom

A l'issue d'un travail mené lors du Séminaire du 11 septembre 2021, les élus du Sitcom ont validé, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, la Feuille de Route du syndicat pour la période 2021-2026.

Cette Feuille de Route ambitieuse s'articule autour de 5 axes, déclinés en actions concrètes qui guident l'action quotidienne des services.



#### 3.2 Rétrospective de l'année 2023

L'année 2023 a permis de poursuivre le travail engagé sur l'année 2022, première année de mise en œuvre de la Feuille de Route 2021-2026 du Sitcom.

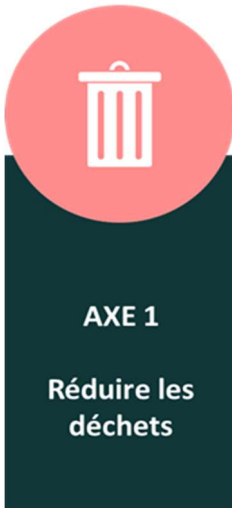
En parallèle, de nouvelles actions ont émergées sur chacun des axes stratégiques de cette Feuille de Route.



**Le travail mené par l'ensemble des équipes du SITCOM a permis d'atteindre un taux de réalisation de 95% des actions prévues en 2023.**

Parmi ces actions, certaines présentent une importance particulière :





Poursuite des actions de communication en faveur de la réduction et du tri des déchets, y compris par l'organisation de visites de sites lors de journées de sensibilisation

Anticiper la mise en place du tri à la source des biodéchets notamment par l'identification des zones de compostage collectif pouvant être développées.

Rédaction du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) allant jusqu'en 2026

Développement des visites de sites : définition et mise en œuvre d'un circuit de visite sur la plateforme multi matériaux

Lancement d'études de faisabilité et d'opportunité relatives au projet de Pôle Economie Circulaire du SITCOM

Développement du réemploi avec de nouvelles associations partenaires et de nouveaux sites de collecte en déchetterie, ainsi que l'engagement d'un travail de mise en valeur des zones de réemploi en déchetteries

Accompagnement des organisateurs de manifestations dans la réduction et le tri de leurs déchets

Poursuite et développement du programme « Boule de neige » de sensibilisation des scolaires



Anticipation de la mise en place d'une gestion des biodéchets sur le territoire (analyse des retours d'expérience, définition des modalités et moyens de collecte, identification des exutoires...) afin de tendre vers un schéma opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Réalisation des caractérisations de nos déchets afin de mieux les connaître et identifier des pistes de progrès

Accompagnement de la mise en œuvre de la nouvelle filière REP des déchets du bâtiment afin d'anticiper sa mise en place sur le territoire du SITCOM par un travail d'analyse du maillage privé et public, une évaluation de l'impact économique et organisationnel pour le SITCOM

Poursuite de la valorisation des produits issus du recyclage des inertes, bâtir une stratégie commerciale afin d'identifier des débouchés pour le sable

Poursuite de l'optimisation du fonctionnement de l'UVE, dont la certification ISO 5001 à une nouvelle fois été confirmée



### AXE 3

Assurer la mobilisation et la coopération de l'ensemble des acteurs du territoire

Organisation de réunions thématiques pour les élus et services des collectivités du territoire (matinale biodéchets et économie circulaire, organisation d'une fresque du climat en interne)

Elaboration d'une stratégie visant à mieux définir la place des déchets des professionnels au sein de notre service public (en lien avec la REP PMCB)

Poursuite de la démarche Economie Circulaire selon le référentiel ADEME, en partenariat avec les acteurs du territoire. La première étoile du référentiel a été obtenue dès la première année et 37% des objectifs du référentiel ont été atteints dès 2023



### AXE 4

Maitriser les coûts du service public de gestion des déchets

Enclencher le travail de création de l'observatoire des coûts du SITCOM, outil de pilotage technique et financier des services

Recherche des sources de financements complémentaires à celles déjà présentes (dossier de subventionnement, travail sur les bases de la redevance...)

Pilotage de l'étude regroupant les syndicats landais et basques afin de planifier la gestion des déchets du bassin versant à moyen terme compte tenu des obligations réglementaires, techniques et financières, en lien avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine

Engagement dans l'optimisation des services de collecte (rationalisation des tournées, déploiement de conteneurs gros volumes collectés en camion grue...)

Pilotage des réflexions portant sur l'évolution du mode de calcul des contributions des adhérents et de la gouvernance du Sitcom



AXE 5

Au-delà du  
déchet...

Lancement de la démarche visant à la certification ISO 14 001 de la Plateforme multi matériaux

Engagement d'études visant à mettre en valeur la biodiversité sur les sites du Sitcom (siège administratif et déchetteries)

Poursuite de la veille technologique sur les carburants alternatifs, réalisation de tests de bennes OM

Mise en place d'un Plan de Sobriété Energétique à l'échelle du Sitcom et de son territoire

Amélioration continue des actions de prévention des risques : déploiement de la cellule Vigisanté, d'outils managériaux terrain, du suivi des agents poly-accidentés et des arrêts longs, accompagnement des managers de proximité dans la montée en compétence sur les sujets santé/sécurité, professionnalisation du tutorat, campagne de sécurité routière, sécurisation du plan de circulation sur la plateforme...

Rédaction du règlement intérieur du SITCOM et validation complète par les représentants du personnel.

Poursuite de la modernisation des services, en adaptant les missions et organisations à l'évolution des besoins et des pratiques.

### 3.3 Eléments de cadrage pour l'année 2024

Les éléments de cadrage de l'année 2024 découlent de la Feuille de Route des services ; Pour mémoire, ils ont été largement remaniés en 2023 compte tenu de la crise économique rencontrée et de ses impacts sur les coûts de gestion des déchets.

Les actions les plus notables qui guideront l'action des services sur l'année 2024 sont présentées ci-après :



Economie circulaire : engager les actions prévues et valoriser les valeurs du PASLEC : sobriété heureuse, exemplarité des communes...

Continuité des actions du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) intégrant l'ensemble des nouvelles thématiques de la Feuille de Route, les échéances du mandat et la démarche d'Economie Circulaire

Améliorer la présence du SITCOM sur l'ensemble du territoire par la mise en place du Sitcom'Mobile permettant des actions de sensibilisation et d'animation au plus près des habitants.

La poursuite du développement du réemploi avec de nouveaux sites de collecte en déchetterie, ainsi que l'expérimentation de zones de réemploi des produits du bâtiment

Poursuivre le travail de réflexion autour du projet de Pôle économie circulaire du SITCOM

Engager des actions en faveur de la réduction des déchets verts, poursuivre le développement du tri à la source des biodéchets.

Poursuite des actions d'accompagnement des organisateurs de manifestations dans la réduction et le tri de leurs déchets et déploiement du programme « Boule de neige » de sensibilisation des scolaires



Selon les premiers contacts avec l'Eco-organisme Valobat, mettre en œuvre de manière opérationnelle la nouvelle filière REP des déchets du bâtiment (PMCB), en lien avec tous les acteurs du territoire. Maintenir la communication enclenchée sur 2023 avec les professionnels

Poursuivre la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets sur l'ensemble du territoire (compostage individuel, partagé, collecte en bornes et auprès des professionnels)

Engager les actions pertinentes en tenant compte des résultats des caractérisations des différents flux réalisées (OM, collecte sélective, tout-venant incinérable), partager l'état des lieux et définir des actions de communication de façon à réduire les tonnages de déchets valorisés à l'UVE

Dans la continuité de la démarche engagée en 2023, maintenir les actions de démarchage commercial pour valoriser d'avantage nos matériaux issus du recyclage des déchets inertes et notamment le sable

Poursuivre l'optimisation de l'ensemble de nos procédés industriels (UVE et Plateforme) et lancer la démarche de management environnemental ISO 14 001 de la Plateforme multi matériaux en vue d'une certification en juin 2024

Piloter les études techniques et juridiques, portées par l'entente entre syndicats landais et basque, pour la création de nouvelles capacités de traitement des déchets sur le territoire



Sécurisation des sites : lutter contre les vols et vandalismes en s'équipant d'un dispositif unique permettant de sécuriser nos installations (déchetteries, plateforme...)



### AXE 3

Assurer la mobilisation et la coopération de l'ensemble des acteurs du territoire

Positionner le Sitcom comme acteur central du territoire : maintenir le démarchage de partenaires pour valoriser et porter l'action du SITCOM ; accompagner les acteurs du territoire sur les sujets structurants

Engager une politique de communication adaptée aux professionnels du territoire (instauration de réunions avec les fédérations, chambres consulaires..., lettres d'information aux pros...)

Maintenir l'organisation des réunions thématiques pour les élus et services des collectivités du territoire

Poursuite du pilotage de la démarche Economie Circulaire avec l'ensemble des partenaires et articulation avec le PLPDMA

Poursuivre les réflexions sur la modernisation de la gouvernance du SITCOM afin de déployer sa mise en œuvre pour 2026



### AXE 4

Maitriser les coûts du service public de gestion des déchets

Observatoire des coûts : poursuivre le travail de construction de l'observatoire engagé en 2023 afin de finaliser l'outil en fin d'année 2024.

Favoriser les synergies avec les syndicats voisins et partenaires afin d'améliorer les performances financières des services du SITCOM

Poursuivre, avec les cabinets partenaires, les démarches d'optimisation fiscales des activités

Parc de véhicules : assurer le renouvellement de la flotte au regard des évolutions opérationnelles prévues en collecte, analyser les opportunités liées aux carburants alternatifs...

Poursuite de l'optimisation des services de collecte (rationalisation des tournées, déploiement de conteneurs gros volumes collectés en camion grue...) et lancement d'une réflexion sur le contrôle d'accès en déchetteries

Engager la modernisation des sites du Sitcom : démantèlement du site de Messanges, mises aux normes des déchetteries, dossiers réglementaires sur les ISDI...



**AXE 5**

**Au-delà du déchet...**

Actions biodiversité : Mettre en œuvre le plan d'actions défini fin 2023 sur les déchetteries et le siège du Sitcom

Développer le Plan de Sobriété Energétique à l'échelle du Sitcom et de son territoire

Favoriser les partenariats avec les entreprises à vocation sociale, définir et appliquer des règles de priorisation pour nos nouveaux marchés

Poursuivre la dynamique des actions santé/sécurité au sein des services, lancement d'une étude sur l'opportunité de la mise en place de dispositifs d'assistance à la manutention, rénover les procédures CITIS, démarche VIGISANTE...

Réclamations : organiser des temps d'échange et d'analyse des réclamations, identification d'indicateurs pertinents et définir les mesures rectificatives afin d'améliorer significativement la qualité du service

Construire, en collaboration avec les représentants du personnel, le dialogue social de demain.

Mettre en œuvre de nouveaux outils informatiques pour le service Usagers (base clients, logiciel redevance...)

Elaboration d'un circuit d'accueil des nouveaux agents du SITCOM

Redéfinir la stratégie de recrutement des personnels au regard des évolutions structurelles et fonctionnelles, mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Assurer une veille juridique sur les sujets d'actualité ou émergents pouvant avoir un impact fort sur le SITCOM (ex : consigne sur les bouteilles plastiques, inclusion potentielle de l'incinération dans le système européen de taxe carbone...)



## 4 Les orientations budgétaires 2024-2026 – analyse rétrospective et prospective

La préparation du budget 2024 et, au-delà, la mise en œuvre de la feuille de route s'inscrit dans une vision prospective.

Le rapport d'orientation budgétaire est donc l'occasion d'exposer les prévisions concernant les équilibres financiers du SITCOM, compte tenu des perspectives d'évolution des ressources et charges ainsi que des programmes d'investissement.

La finalité de la prospective est de pouvoir tracer une trajectoire réaliste à moyen terme en se fondant sur les hypothèses économiques et financières les plus vraisemblables à un moment donné.

Malgré cette volonté, la prospective demeure **une prévision budgétaire soumise aux aléas connus et non-connus** à ce jour et notamment :

- L'influence persistante des facteurs macro-économique liés à l'instabilité politique tels que l'inflation dont le reflux n'est à ce jour pas perceptible pour nos budgets, les fluctuations de prix de l'énergie (ex carburant...) et des matières premières...
- L'impact des mesures règlementaires et législatives telles que l'obligation de tri à la source des biodéchets, la REP PMCB (déchets du bâtiment), les revalorisations salariales...
- L'évolution des conditions de financements proposés par les organismes bancaires qui demeurent à des niveaux élevés.

La présente prospective est donc réalisée en tenant compte :

- des chiffres d'exécution de l'exercice 2023 non consolidés à ce jour,
- du maintien d'une tendance inflationniste dans les charges de l'année 2024 conformément aux positions des fournisseurs en fin d'année 2023.
- d'un retour à « la normale » quant aux évolutions pour les années 2025 et 2026





#### 4.1 Le budget valorisation – un budget fortement soumis aux fluctuations des cours de rachat mondiaux

*Projection des recettes et dépenses de fonctionnement (en euros)*

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	1 929 716	3 358 708	4 535 910	3 122 188	<b>3 798 500</b>	4 165 091	4 335 044
<i>Evolution n-1</i>	-27,21 %	74,05 %	35,05 %	-31,17 %	<b>21,66 %</b>	9,65 %	4,08 %
Dépenses de fonctionnement	2 694 878	3 204 959	4 010 033	3 450 680	<b>4 006 000</b>	4 242 100	4 492 366
<i>Evolution n-1</i>	3,99 %	18,93 %	25,12 %	-13,95 %	<b>16,09 %</b>	5,89 %	5,9 %

Ce budget ne dispose pas de section d'investissement. Aucun encours de dette n'est enregistré.

##### 4.1.1 Les recettes de fonctionnement du budget valorisation :

Le débat d'orientation budgétaire réalisé en fin d'année 2022 intégrait, par mesure de prudence, une hypothèse de réduction des recettes de valorisation matière liée à une réduction des cours de reprise des matériaux (-4% sur ces recettes par rapport à l'année précédente). L'écroulement des coûts de rachat des matières de l'année 2023 a généré en réalité une perte de recette de plus d'1 million d'euros pour le budget valorisation, alors même que davantage de déchets ont été triés.

A titre d'exemple, les prix de reprise ont évolué de la façon suivante :

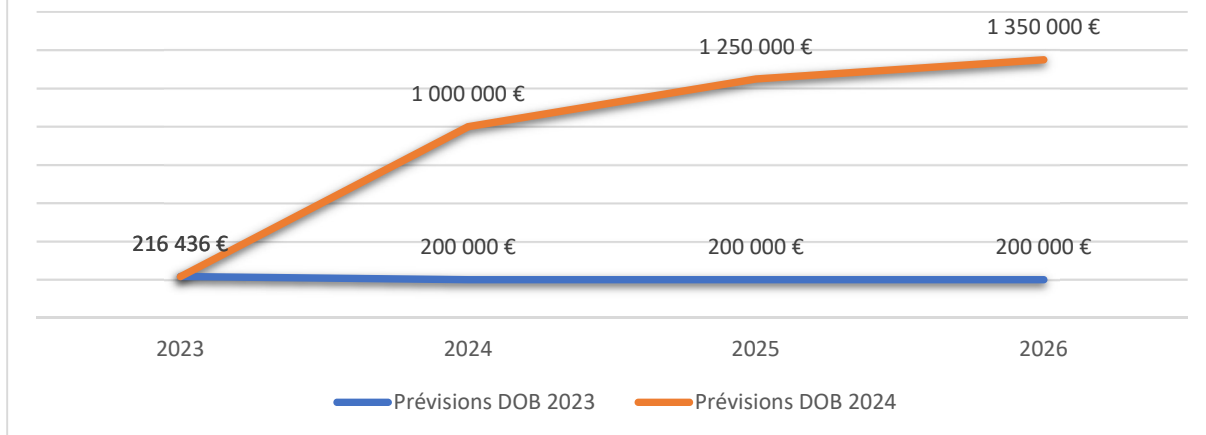
	Prix de reprise moyen 2022 En €/tonne	Prix de reprise moyen 2023 En €/tonne	Evolution
Cartons déchetteries	111,47	44.84	-60%
Ferraille	202,91	139.53	-31%
Acier	234.14	204	-13%
Plastiques	515.98	146.64	-72%
Papier type JMR	63.26	17.83	-72%
Alu	551.21	356.67	-35%

Cette actualité, loin d'être exceptionnelle, oblige à revoir l'ensemble des projections pour les années 2024 et suivantes. Par conséquent, l'année 2023 est prise pour référence. Dès lors pour les trois dernières années du mandat, **une évolution moyenne des recettes de rachat des matériaux de +1.5% par rapport à l'année 2023 est prévue.**

Par conséquent, les subventions d'équilibre versées par le budget principal évolueront donc de façon concomitante sur les trois exercices budgétaires à venir afin de compenser ces pertes de recettes :



## Subventions d'équilibre versées par le budget principal



Grâce à ces subventions d'équilibre, les recettes des produits du budget valorisation s'établissent comme suit :

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 929 716	3 358 708	4 535 910	3 122 188	<b>3 798 500</b>	4 165 091	4 335 044

### 4.1.2 Les dépenses de fonctionnement du budget valorisation

Les dépenses de fonctionnement sont concentrées sur le chapitre 011 dont les plus gros postes concernent les charges de maintenance, de vérification réglementaire, de locations d'engins, de traitement et de transport des déchets.

Les premières analyses de l'activité de la plateforme sur l'année 2023 montrent un ralentissement des tonnages de déchets entrants sur la plateforme (175 000 tonnes estimées en fin d'année 2023 contre 183 000 tonnes en 2022). Cette baisse générée par la diminution, entre-autres, des TVI (-17%), et dans une moindre mesure des gravats, est à relativiser au regard, d'une part, des tonnages qui demeurent supérieurs aux tonnages d'avant COVID et, d'autre part, aux actions de valorisation à mener sur les déchets stockés sur la plateforme (Ex : les balles d'OM, les gravats des déchetteries...).

Par ailleurs, le SITCOM n'ayant pas encore contractualisé avec l'éco-organisme en charge de la REP PMCB (déchets du bâtiments) les conséquences techniques, opérationnelles et financières pour le syndicat ne sont pas en totalité connues.

Par conséquent, les hypothèses retenues pour les dépenses de fonctionnement du budget sont :

- Pour 2024 : une réduction des charges de fonctionnement de -11,06% par rapport au BP 2023
- Pour les années 2025 et 2026 : un maintien des projections fixées sur le DOB 2023 à savoir +6%/an.

### 4.1.3 Fonds de roulement et résultat prévisionnel

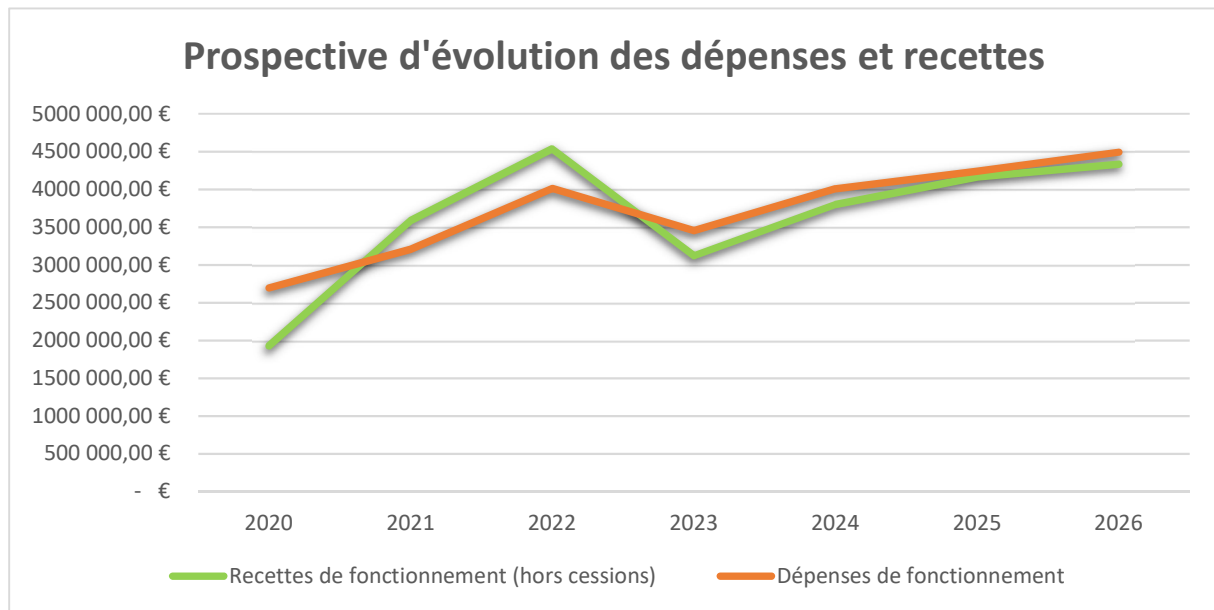


*Le fonds de roulement s'apparente à une réserve qui permet de couvrir le décalage en paiement de dépenses. Le fonds de roulement constitue également une réserve dans laquelle la collectivité pourra être amenée à puiser pour financer ses dépenses d'équipement.*

La chute des recettes n'est pas sans conséquence sur le fonds de roulement du budget valorisation. Selon les hypothèses retenues, ce dernier atteindrait 30 795€ en 2026. Ce point est à minimiser puisque le budget principal et le budget valorisation disposent d'un même compte de trésorerie.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	886 655	121 493	275 242	801 118	<b>472 626</b>	265 127	188 117
Résultat de l'exercice	<b>-765 162</b>	153 749	525 877	<b>-328 492</b>	<b>-207 500</b>	<b>-77 010</b>	<b>-157 322</b>
Fonds de roulement en fin d'exercice	121 493	275 242	801 118	472 626	<b>265 127</b>	188 117	30 795

Pour autant sur les années à venir, il convient de rester vigilant. En effet, selon l'exécution annuelle effective du budget, ce dernier pourra nécessiter un soutien financier plus important afin de compenser les éventuels résultats déficitaires des exercices à venir.



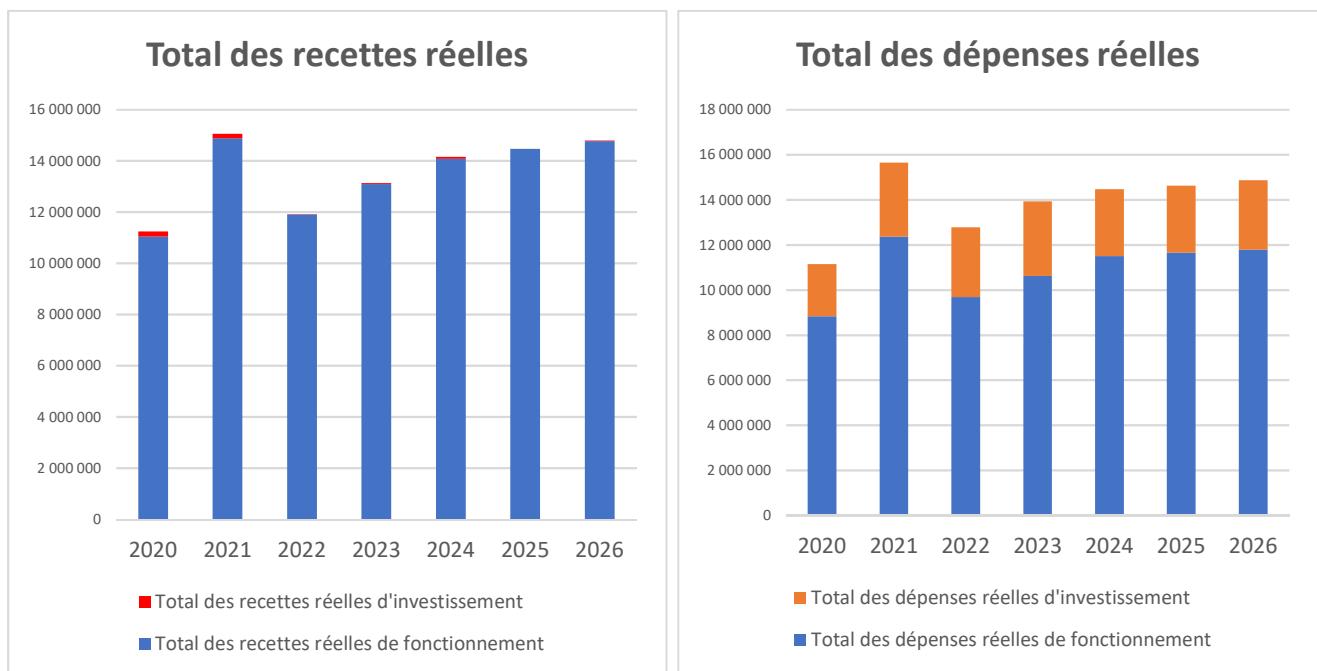


## 4.2 Les projections spécifiques au budget UVE

Le budget UVE, au même titre que le budget principal, dispose d'une **très faible part de ressources propres en comparaison à la totalité des recettes totales**.

Par recettes propres, il faut entendre les recettes issues des produits des services sur lesquelles le SITCOM peut, via sa politique tarifaire, agir sur les recettes à venir de façon significative. Elles correspondent en moyenne à **30% des recettes réelles du budget UVE**

### 4.2.1 Vision générale des hypothèses de prospective



De façon plus détaillée, les recettes de fonctionnement et d'investissement du Budget UVE s'établissent comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Recettes de fonctionnement</b>	11 037 917	14 876 643	11 905 230	13 092 800	<b>14 074 626</b>	14 467 023	14 763 267
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	8 825 308	12 361 189	9 686 194	10 619 475	<b>11 297 819</b>	11 652 521	11 786 565
<i>Dont intérêts de la dette</i>	1 974 298	1 887 175	1 934 200	2 156 000	<b>2 104 000</b>	1 983 790	1 837 680

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Recettes d'investissement</b>	208 026	179 406	9 626	31 000	<b>75 000</b>	42 000	29 000
<i>Dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0
<b>Dépenses d'investissement</b>	2 317 911	3 285 787	3 088 145	3 315 772	<b>2 970 991</b>	2 978 374	3 079 222



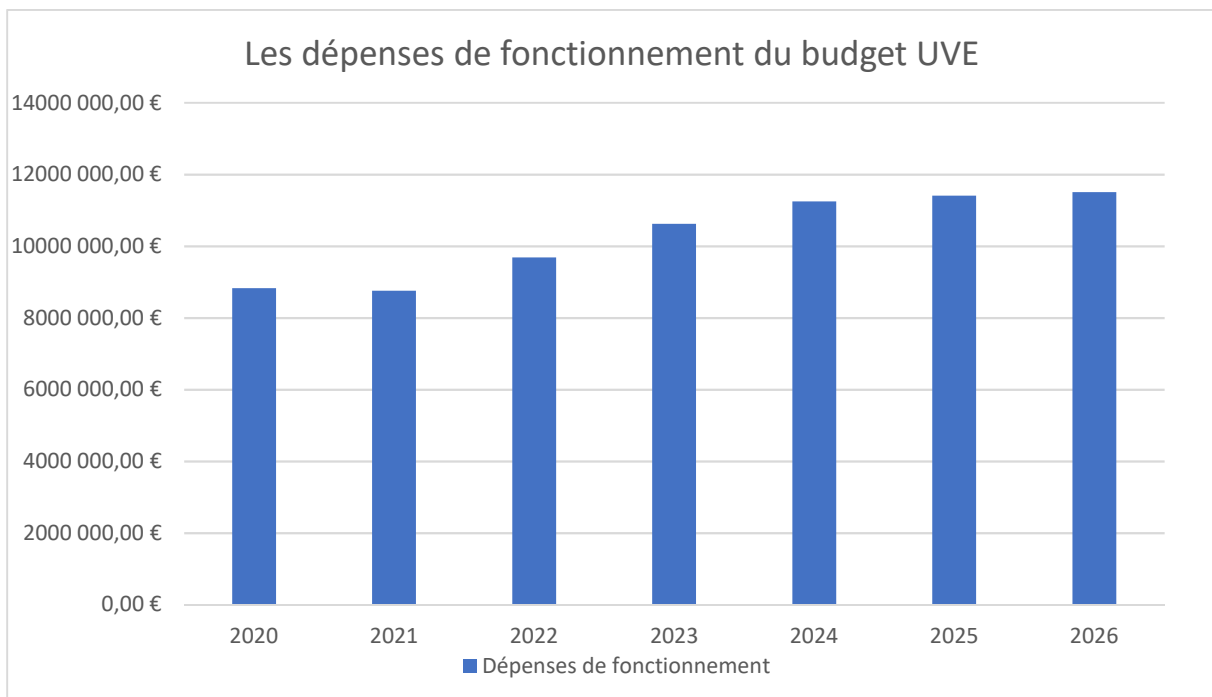
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dont capital de la dette	2 235 148	2 317 758	2 401 892	2 489 938	<b>2 579 991</b>	2 678 374	2 779 222
Dont P.P.I	82 763	968 029	686 254	825 834	<b>391 000</b>	300 000	300 000

#### 4.2.2 La section de fonctionnement du budget UVE

##### 4.2.2.1 Les charges

Les hypothèses de projection retenues concernant les dépenses totales de fonctionnement du budget UVE reposent sur une progression moyenne de +3.50% par an pour la période 2024-2026, marquées par :

- Une évolution de près de 6% en 2024 afin de répondre à l'impact du poids des coûts d'approvisionnement engagé en 2023
- Une croissance plus modérée sur les années 2025 et 2026



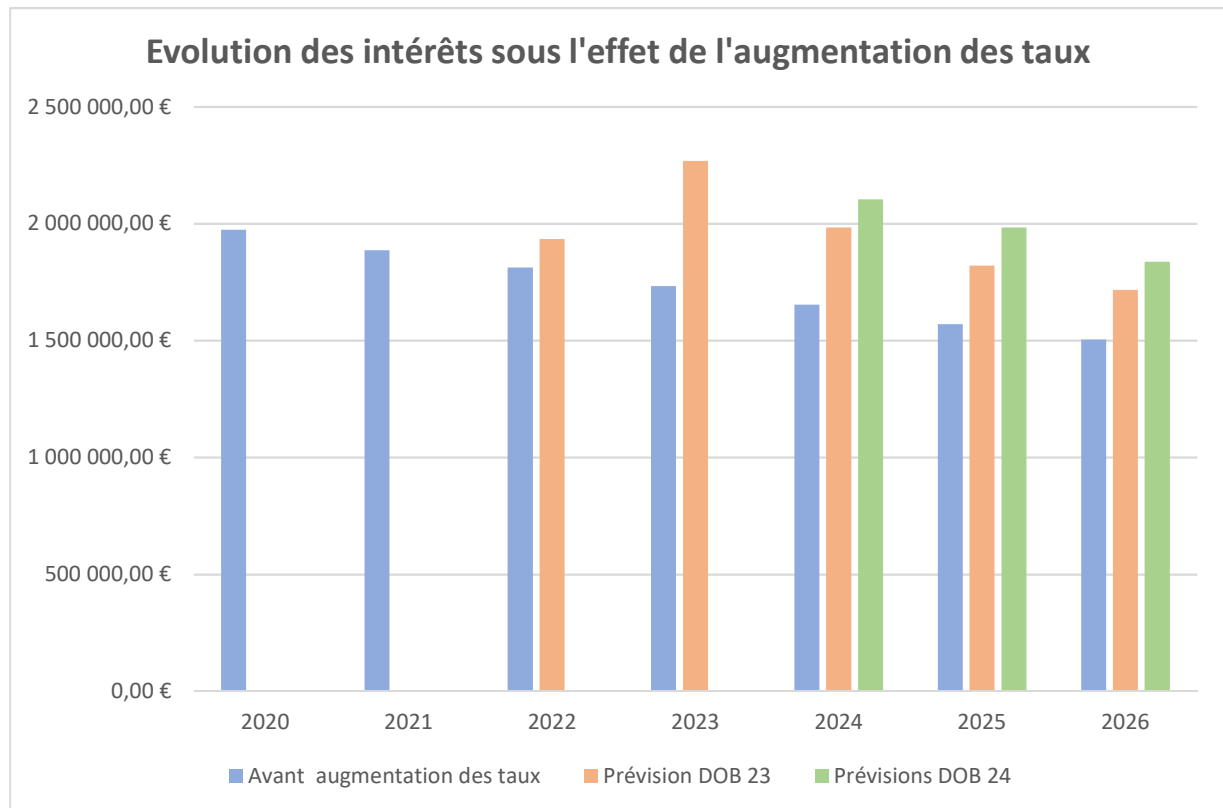
**Les charges à caractère général** évoluent une nouvelle fois sous l'effet de la TGAP qui progresse de +17% en 2024, pour atteindre 1 301 000€ en 2024. Ces charges intègrent également l'ensemble des coûts de maintenance et notamment le programme de Gros Entretien Rénovation de l'usine (GER) estimé à 800 000 euros. Les coûts d'achat des réactifs et produits de traitement nécessaires restant à un niveau très élevés, l'année 2024 intègre ce coût. Pour autant, dès 2025, cette croissance est ramenée à 3.5% par an.

Le budget UVE rembourse le budget principal des rémunérations versées aux personnels affectés à son service. Une évolution de 2.5%, conforme au DOB 2023, est projetée.

Le montant des provisions pour risques et charges est strictement identique aux premières projections (500 000 euros pour le GER et 500 000 euros pour l'assurance).



L'absence de recours à l'emprunt permet de projeter une réduction des intérêts de la dette jusqu'en 2026. Néanmoins, l'augmentation des taux constatée depuis 2022 conduit à l'alourdissement du poids de cette dépense. Alors que lors du DOB 2023, nous avons estimé un coût supplémentaire cumulé de 1.2 millions d'euros pour la période 2022-2025, l'actualisation de la prospective met en évidence un surcoût supplémentaire de 320 000 euros pour la même période (soit 1.520 million).



#### 4.2.2.2 Les recettes

Les recettes intégrées à la prospective évoluent de la façon suivante :

- La vente d'électricité : ces recettes sont réévaluées chaque année de 2% pour intégrer les augmentations prévues au contrat de rachat EDF jusqu'à atteindre un produit de 3.76 millions d'euros en 2026 (contre 3.57 millions en 2023).
- Les recettes de facturation liées aux activités d'incinération sont stabilisées à 172 000 euros sur les 3 années de prospective.
- Autres recettes : le dégrèvement pour le plafonnement de la CFE est maintenu stable jusqu'en 2026. Les reprises sur provisions ont été intégrées en corrélation avec les dépenses de GER. Suite au travail d'optimisation de TVA, une recette exceptionnelle de 380 000€ est prévue en 2024 (demande de remboursement de TVA).

**Les recettes d'exploitation ne représentent que 41% des dépenses de fonctionnement.** Aussi, afin d'assurer l'équilibre du budget UVE, un versement interne depuis le budget principal est indispensable. La prospective financière intègre donc des niveaux de versement revus à la hausse tels que :



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Virement interne	7 000 000€	7 000 000€	7 000 000€	8 625 120€	<b>8 951 946€</b>	9 651 943€	9 874 339€

### 4.2.3 La section d'investissement

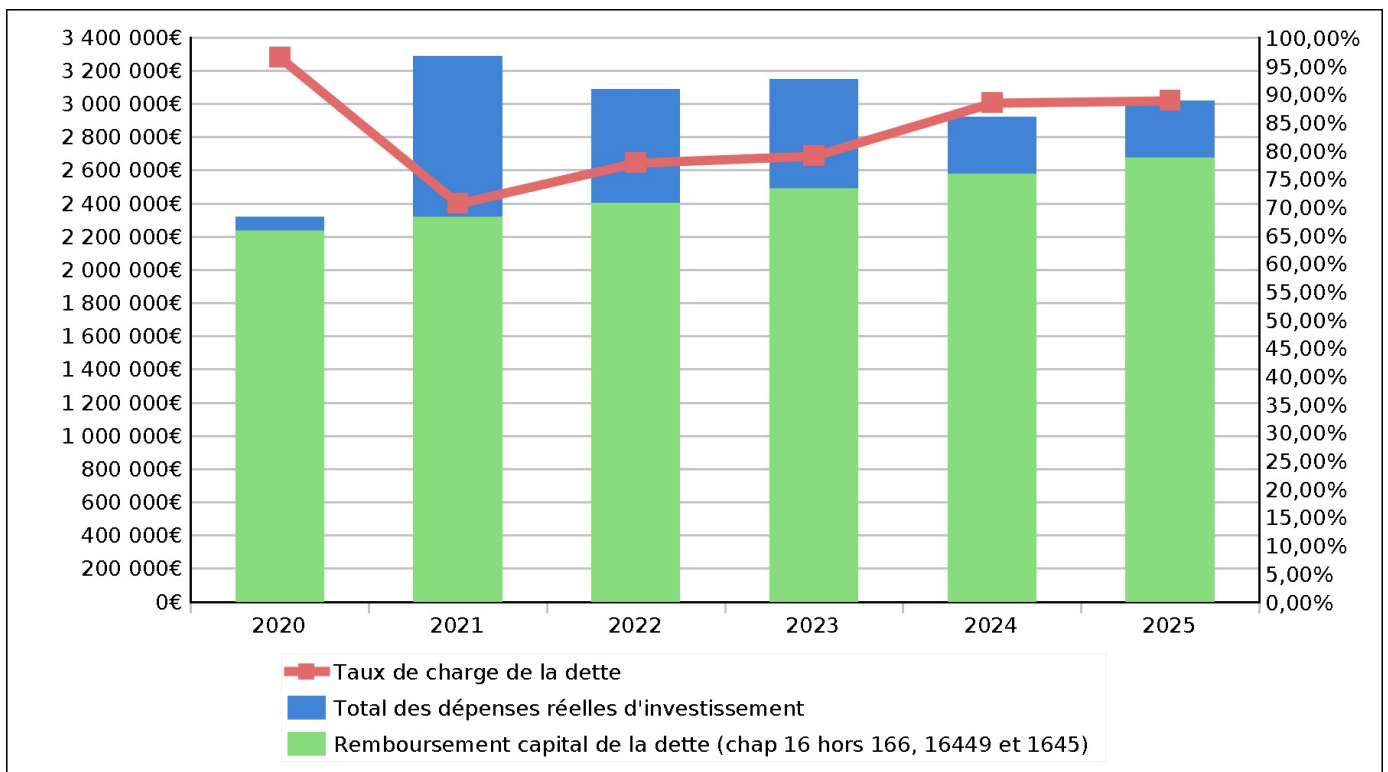
#### 4.2.3.1 Les recettes

L'absence de recours à l'emprunt demeure.

**Les recettes d'investissement sont uniquement composées du FCTVA** et elles évoluent conformément aux dépenses d'équipement en N-2. Elles sont donc totalement décorréées des dépenses en année N.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
208 026	34 946	9 626	31 000	<b>75 000</b>	42 000	29 000

#### 4.2.3.2 Les dépenses



Les dépenses sont essentiellement constituées du remboursement du capital des emprunts. Face à la faible importance des recettes et l'évolution importante des dépenses de fonctionnement, les dépenses d'équipement ont été réduites dès 2024.





	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1601 - CONSTRUCTION USINE	82 763	961 000	68 209	0	30 000	0	0
2204 - Equipement usine	0	0	618 045	825 834	200 000	300 000	300 000

#### 4.2.4 Les indicateurs financiers

##### ❖ Fonds de roulement et résultat prévisionnel

Malgré les fortes augmentations du virement interne sur les années de prospective, le fonds de roulement diminue chaque année pour atteindre un niveau d'un million d'euros en 2026.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	3 806 494	3 909 217	3 318 290	2 458 806	1 647 359	1 534 175	1 577 303
Résultat de l'exercice	102 723	-590 926	-859 484	-811 447	-112 437	42 813	133 028
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 909 217	3 318 290	2 458 806	1 647 359	1 534 175	1 577 303	1 710 784

##### ❖ L'endettement

Dans le cadre de la réduction de l'encours de la dette sur les trois années à venir, le ratio de désendettement tombe à 15,1 ans en 2026, alors qu'il était de 27,2 ans en 2020.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31 décembre	60 090 058	57 772 300	55 370 409	52 880 471	50 300 480	47 622 106	44 842 883
Ratio de désendettement	27,2 ans	23 ans	25 ans	21,4 ans	19,5 ans	16,9 ans	15,1 ans
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0



### 4.3 Le budget principal : la pierre angulaire du SITCOM

Comme pour les budgets valorisation et UVE, la prospective du budget principal intègre :

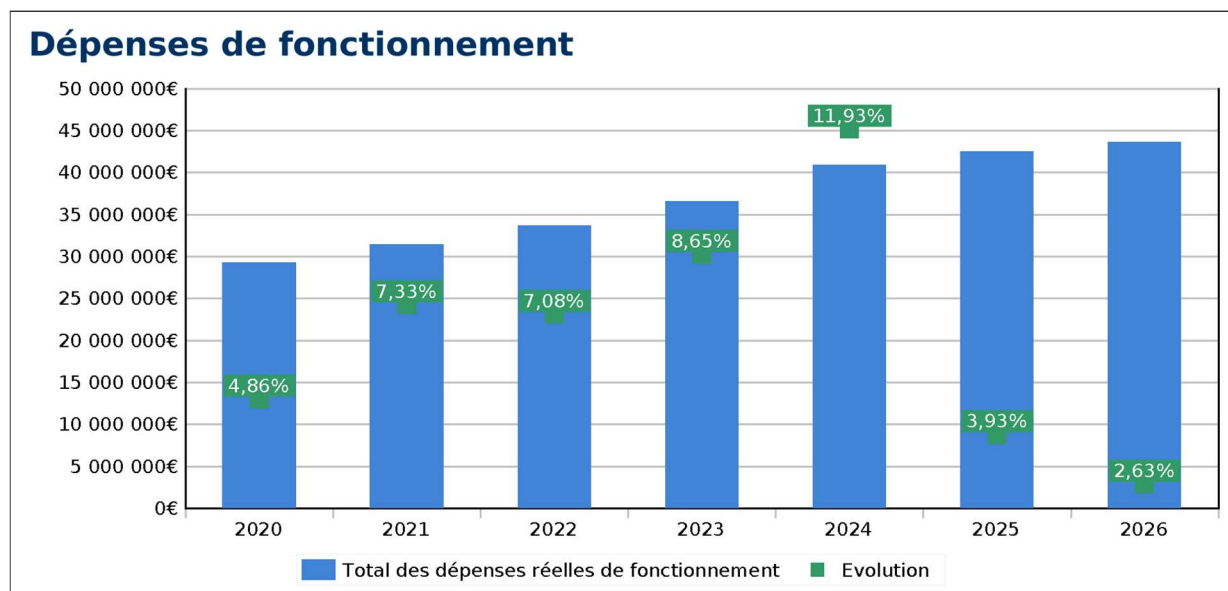
- Les chiffres du budget 2023 non consolidés à ce jour,
- Le versement au budget valorisation et au budget UVE des subventions nécessaires à l'obtention des résultats estimés,

Les taux d'évolution appliqués aux années 2024 et 2025 rejoignent les projections réalisées lors du DOB 2022.

#### 4.3.1 Les charges du budget principal

##### 4.3.1.1 Les dépenses de fonctionnement

Le graphique ci-après donne une lecture de l'évolution en valeur et pourcentage de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement (tous chapitres confondus).



##### ❖ Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont été contenues sur l'exercice 2023 dans les prévisions budgétaires de début d'année.

Pour l'année 2024, les charges de personnel évolueront sous l'influence :

- Des axes de travail d'optimisation et de maîtrise des coûts engagés sur 2023
- Des évolutions statutaires



## **Le travail d'optimisation et de maîtrise des coûts**

### ***Axe 1 : La maîtrise des coûts de gestion des déchets telle que prévue sur la feuille de route 2024***

Le Sitcom s'engage dans une stratégie de modernisation de sa collecte des ordures ménagères. Celle-ci consiste en une transformation de sa « collecte traditionnelle » au profit d'une collecte en camion grue. Cette évolution permettra d'accroître l'efficacité des tournées (optimisation des circuits, réduction des kilomètres parcourus...) tout en réduisant le coût « humain » associé : réduction du nombre de personnels nécessaires par tournée (3 agents actuellement contre 1 à l'avenir), diminution des risques et de la pénibilité inhérents au métier...

Cette évolution se traduira de façon très concrète par la réduction des effectifs et par voie de conséquence par la réduction des charges de personnel. Aussi, le Sitcom a d'ores-et-déjà engagé, dès l'année 2023, une politique de non-remplacement, par des personnels titulaires, des départs en retraite sur les services de collecte mais aussi le service transport. Cette démarche se poursuivra sur 2024 et entraîne de façon très naturelle une modification des équilibres entre titulaires et contractuels.

### ***Axe 2 : La lutte contre l'absentéisme***

Avec un taux d'absentéisme de 17% et un nombre d'accidents avec arrêt 2 fois supérieur aux indicateurs nationaux (taux de fréquence de 72,92 et un taux de gravité de 7,76), le coût de l'absentéisme, hors remplacement, s'élève à 1,5 millions d'euros par an (coût du maintien de salaire uniquement).

La baisse des absences pour raison de santé est donc un enjeu majeur pour le SITCOM. Les analyses menées, notamment sur les accidents de travail, ne permettent pas de dégager des mesures correctives adaptées permettant l'évitement des absences. Pour autant, le SITCOM a maintenu ses investigations et réflexions pour comprendre les raisons d'une telle situation. L'une d'elles a permis de mettre en lumière le temps de sollicitation des agents au-delà de leur temps de travail. Sur le service de la collecte, 15 000 heures de récupération sont incrémentées sur les compteurs des agents.

Pour répondre à cet impératif de récupération, le SITCOM procédera au recrutement d'agents contractuels pour permettre l'absorption de ces heures. Cette action très ciblée sera mise en œuvre uniquement sur l'année 2024.

### ***Axe 3 : l'optimisation des règles d'attribution des congés annuels :***

En parallèle des mesures évoquées préalablement, un travail de refonte des fonctionnements des services a été mené. Diverses mesures de rationalisation ont été prises et inscrites au règlement intérieur du SITCOM. Parmi elles, l'actualisation des règles d'attribution de congés pour les personnels titulaires et contractuels au regard de l'évolution des contraintes saisonnières permet de réduire de façon significative le besoin en recrutement des personnels saisonniers. Aussi, le programme des mois de juillet et août 2024 prévoit le recours à 44 agents (contre 69 sur les saisons précédentes).

### ***Axe 4 : Le développement des services du sitcom :***

Pour répondre aux obligations découlant de la généralisation, à tous les producteurs, du tri à la source des biodéchets impulsé par la loi AGECS, le SITCOM a fait le choix d'accroître ses actions en faveur de la gestion de proximité (compostage individuel et collectif) mais également d'étendre la collecte séparée en porte à porte déjà existante auprès des professionnels à la collecte en point d'apport volontaire pour les particuliers. Les investissements engagés sur 2023, qui se poursuivront sur 2024, ont permis au SITCOM d'être opérationnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le développement de ce nouveau service induit un dimensionnement des équipes en corrélation avec les nouveaux besoins. A ce titre, six agents supplémentaires sont prévus au chapitre 012 pour l'année



2024. Rappelons que cette dépense sera compensée par les recettes de compétence spéciale associées aux biodéchets.

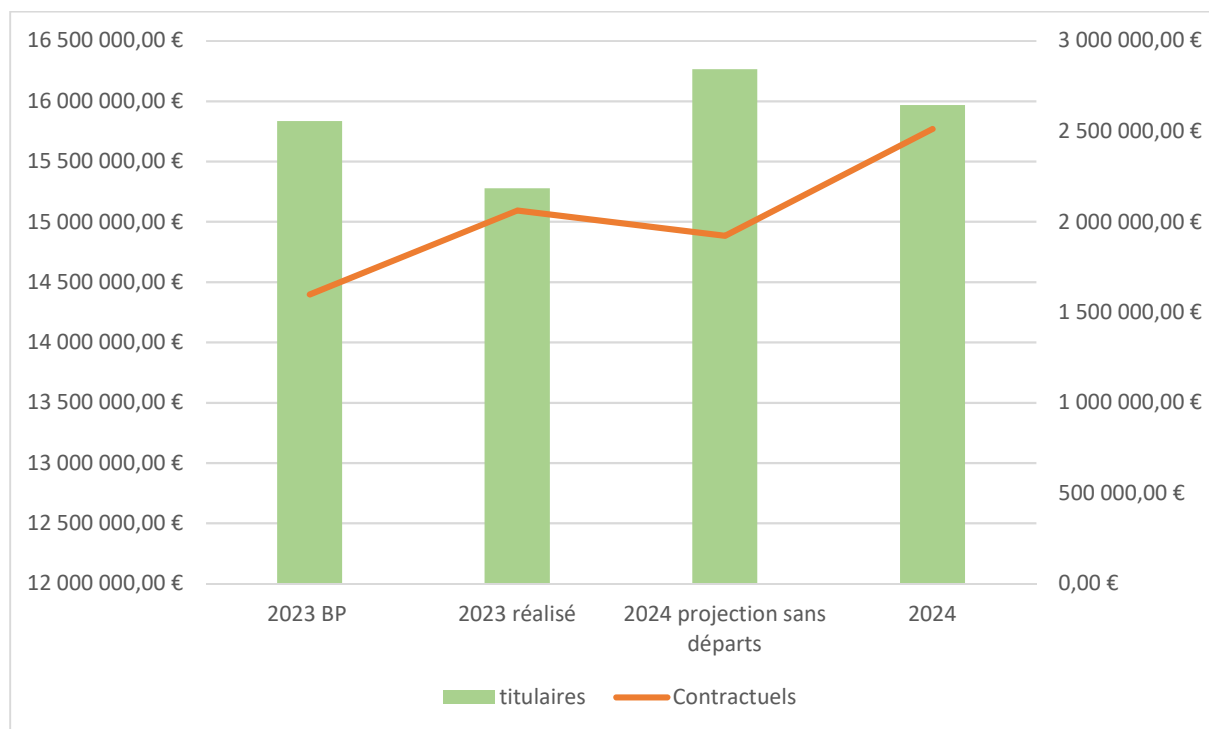
### Les évolutions statutaires

Les charges de personnel du Sitcom évoluent de façon significative sous l'effet des règles statutaires qui s'imposent au SITCOM.

Pour l'année 2024, le poids de ces évolutions au sein du chapitre 012 inclut :

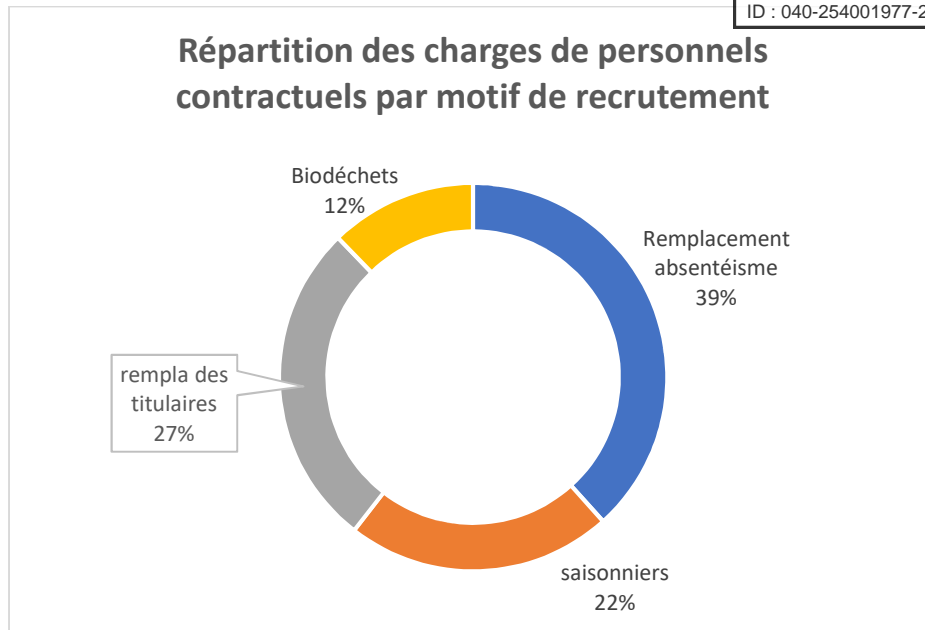
- La prise en compte en année pleine de l'augmentation du point d'indice de juillet 2023 (+280 000 euros)
- L'attribution de 5 points d'indice majorés en 2024 (190 000 euros),
- Une enveloppe supplémentaire de 100 000 euros visant à anticiper des mesures salariales pouvant intervenir au cours de l'exercice,
- La revalorisation de 1 point du taux de cotisation CNRACL entraînant une progression des charges de 103 000€
- L'évolution de la prime d'assurance et des coûts annexes (visite médicales périodiques et exceptionnelles, expertises, GIPA...) pour 200 000€,
- L'intégration sur année pleine des recrutements sur emplois permanents réalisés en cours d'année 2023 qui associés aux recrutements sur 2024 constitueront une dépense de 229 000 euros

**A la lumière de l'ensemble de ces éléments**, le profil statutaire des agents évoluera sensiblement en 2024.



**Pour les titulaires** : les charges évolueront de 5,2% par rapport à l'exercice 2023.

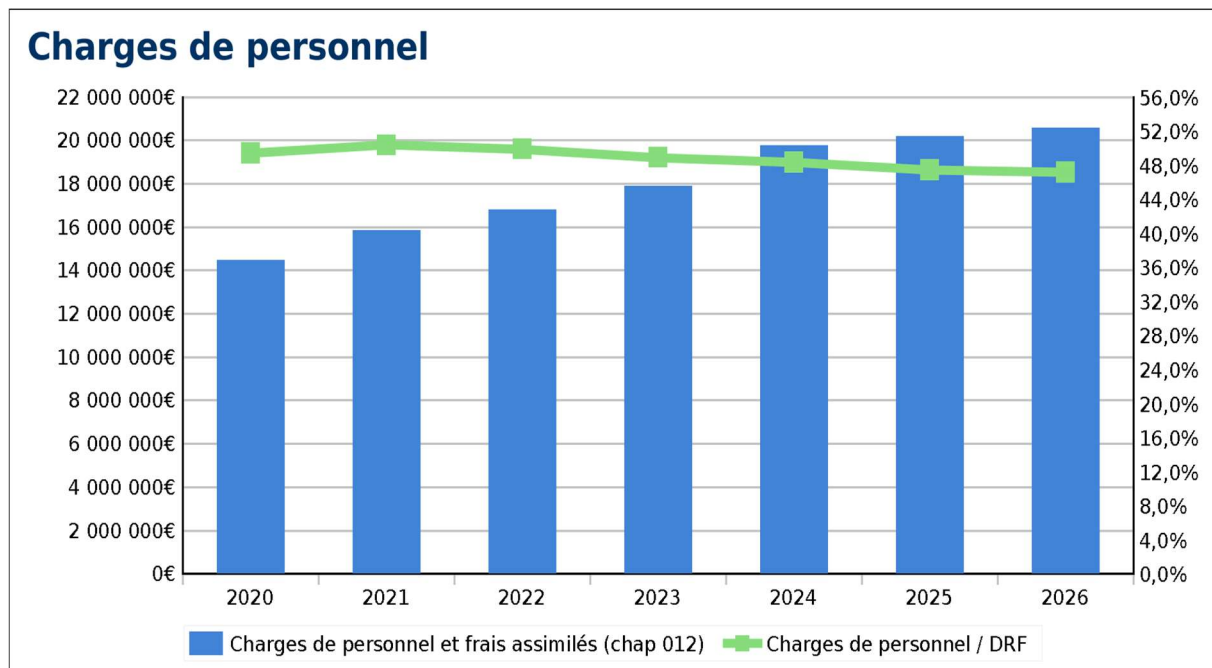
**Pour les personnels contractuels** : avant un retour à la normale en 2025, un recours exceptionnel aux personnels contractuels (absorption des heures, remplacement des personnels titulaires en retraite) est prévu sur l'année 2024. Aussi, la charge de rémunération de ces agents évoluera de 700 000 euros répartis de la façon suivante :



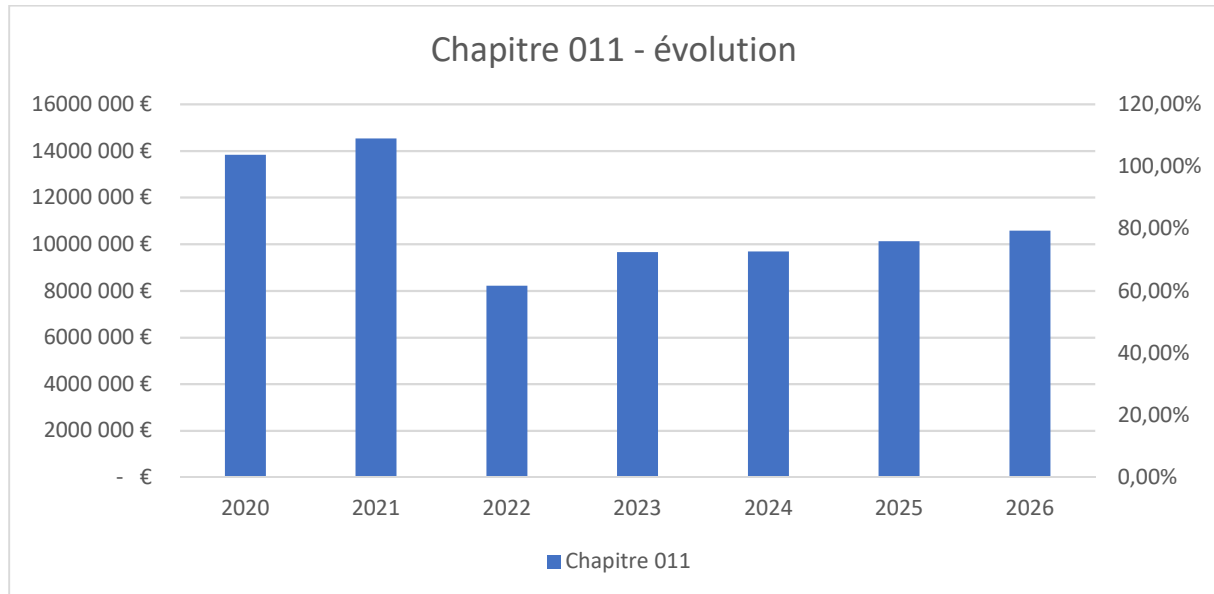
#### Indicateur d'évolution de la ressource humaine

En rapportant les charges de personnel aux dépenses de fonctionnement, nous constatons que le poids de la masse salariale diminue au fil des années.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Part du O12 dans les DF	49,38 %	50,36 %	49,9 %	48,91 %	<b>48,32 %</b>	47,43 %	47,14 %
Montant	14 463 888	15 832 107	16 799 467	17 890 000	<b>19 783 000</b>	20 178 660	20 582 233



#### ❖ Les charges à caractère général



Pour mémoire, les charges à caractère général se sont contractées de façon importante en 2022 du fait du transfert du virement interne du budget UVE vers le chapitre 65.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
13 829 372 €	14 525 918 €	8 219 428 €	9 662 000 €	<b>9 684 000 €</b>	10 119 780 €	10 575 170 €

Après une année 2023 marquée par une augmentation importante des dépenses de fonctionnement en lien avec les crises économiques rencontrées, les efforts de gestion des services portent leurs fruits sur 2024 et permettent de stabiliser le poids des dépenses (+0,23%). Ceci alors même que certaines dépenses suivent toujours une trajectoire inflationniste et que de nouveaux services sont développés :

- Mise en place de la collecte des biodéchets en borne d'apport volontaire.
- Progression des actions de communication et de sensibilisation
- Evolution des coûts de formation, de la prime d'assurance de la flotte des véhicules,
- Intégration d'une enveloppe liée aux études techniques et juridiques portant sur l'évolution des capacités de traitement sur le territoire Lando-basque,
- Mise à jour des contrats de maintenance,
- Accroissement des charges de location de matériels roulants du fait du report des investissements en 2023.

Au-delà de 2024, les hypothèses d'évolutions sont fixées avec une progression de +4.5% par an.

❖ **Les autres charges :**

- Le virement interne vers le budget UVE et la subvention au budget valorisation

Rappelons que le versement au budget UVE est intégré depuis 2022 au chapitre 65 (imputé au 011 sur les années précédentes).



Les versements effectués depuis le budget principal constituent une ressource indispensable pour le budget UVE et valorisation. Ces dernières devraient évoluer de la façon suivante :

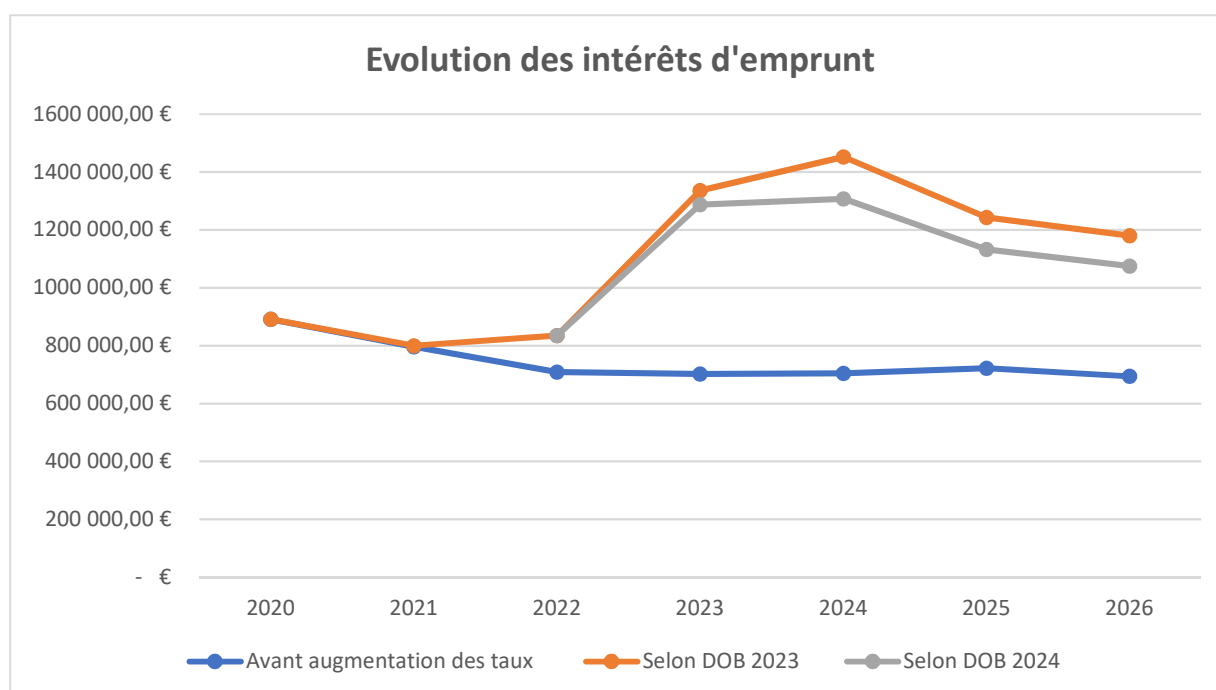
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Versement UVE	42 695	46 208	430 441	8 670 735	<b>8 949 496</b>	9 651 152	9 868 205
Versement budget VALO				216 436	<b>1 000 000</b>	1 250 000	1 350 000

○ Les intérêts de la dette

Face aux évolutions des taux d'intérêt, le SITCOM a fait le choix en 2023 de renégocier certains crédits en cours.

Le graphique ci-dessous donne une lecture de l'évolution des intérêts d'emprunt rencontrée depuis 2022. Trois grandes situations sont détaillées :

- En bleu, le poids des intérêts de la dette d'avant crise. Le SITCOM devait alors assumer une charge de 4.3 millions d'euros de 2020 à 2026,
- En orange, les prévisions par suite des premiers chocs de la crise. L'évolution devait conduire à une charge de 6.8 millions d'euros, soit 2.5 millions de plus que sur la première projection,
- En gris, l'évolution de charge des intérêts d'emprunt après renégociation des contrats. Cette stratégie s'est avérée payante puisque la nouvelle projection estime la charge supplémentaire de 2020-2026 à 2 millions d'euros soit une économie de 500 000 euros sur cette période.



○ Les autres familles de dépenses

**Les charges exceptionnelles** (annulation de titres pour redevance, DASRI...) ont été maintenues à leur montant estimé sur la période de 2024 à 2026.

**La subvention versée au COS** du Sitcom correspondant à 0,5% des charges de personnel. L'évolution de cette dépense est également conforme au DOB 2023.





#### 4.3.1.2 Pour la section d'investissement :

Les dépenses de la section sont constituées du remboursement du capital des emprunts et des programmes annuels d'investissement.

- **Le remboursement du capital de l'emprunt** fluctue selon les hypothèses retenues. Pour autant, on constate une réduction de l'annuité totale jusqu'en 2025.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital en euro	4 272 815	4 196 611	3 191 120	3 029 090	2 907 385	3 009 724	3 171 815

- **Les dépenses d'équipement**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Total	6 083 296	3 150 500	3 577 531	5 368 211	8 691 040	7 924 300	6 985 300	41 780 178

Le programme d'investissement est détaillé ci-dessous. Après quatre exercices de réduction des dépenses d'équipement, le Sitcom se doit de relancer ses investissements afin de renouveler ses équipements existants, travailler à la sécurisation des installations et moderniser son fonctionnement.

Pour mémoire, le SITCOM a fait le choix, lors du DOB 2023, de décaler bon nombre d'opérations d'investissement afin de limiter l'impact sur les contributions. Il s'agit de :

- L'opération de réaménagement du quai de transfert de St Paul les Dax décalée à partir de 2026 (1,8 million d'euros),
- La réduction des enveloppes dédiées aux achats de conteneurs diminuées de 700 000 euros par an,
- Le report de l'acquisition d'une ensacheuse à compost de 2023 à 2025,
- Le démarrage des travaux de réhabilitation du site de l'ancienne usine de Messanges reporté d'un an,
- La réduction du programme de renouvellement des bennes de collecte : six véhicules ne seront pas renouvelés sur 2023 et 2024,
- Le programme de renouvellement de bennes de déchetteries subit le même sort : réduction de 10 bennes par an.

Les opérations d'investissement passées et à venir :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
0134 - Aménagement site de BENESSE - 0134	2 200 000	223 000	196 862	32 297	0	0	0	2 652 159
1707 - Réaménagement du quai de transfert St Paul - 1707	1 878	0	0	0	0	0	500 000	501 878
1803 - Travaux déchetteries - 1803	1 000 000	917 000	280 643	781 902	640 000	500 000	500 000	4 619 545
2004 - Plateforme - achat matériel + voirie	45 140	306 000	85 093	95 522	100 000	100 000	100 000	831 755



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
2101 - Matériel roulant - 2101	1 600 000	970 000	991 611	971 500	0	0	0	4 533 111
2102 - Matériel de collecte fixe - 2102	758 484	231 000	526 281	427 500	728 000	600 000	500 000	3 771 265
2103 - Matériel administratif - informatique - 2103	350 000	142 000	93 211	18 036	0	0	0	603 247
2105 - Achat conteneurs avec convention - Projets communes et EPCI	0	271 000	194 453	511 060	130 000	145 000	145 000	1 396 513
2106 - Petits équipements - outillage - 2106	43 819	1 500	10 600	27 090	20 000	20 000	20 000	143 009
2107 - Travaux d'aménagement des conteneurs (convention EPCI)	52 316	35 000	23 310	24 400	35 000	35 000	0	205 026
2108 - Extension des consignes de tri (densification points tri)	0	0	115 327	340 215	350 000	250 000	250 000	1 305 542
2201 - Achat gros matériel sur plateforme	0	0	806 868	0	1 127 600	450 000	300 000	2 684 468
2203 - Aménagement ISDI St Paul les Dax	0	0	0	83 900	0	0	0	83 900
2205 - Aménagement ISDI Capbreton	0	0	0	5 000	0	0	0	5 000
2206 - Amélioration continue des sites	0	0	0	52 743	100 000	100 000	100 000	352 743
2208 - Acquisition de matériels spécifiques	0	0	0	342 126	515 000	510 000	510 000	1 877 126
2301 - Travaux Pont bascule - St Paul	0	0	0	0	188 400	0	0	188 400
2302 - mobilier	0	0	0	17 920	30 000	30 000	30 000	107 920
2303 - matériel informatique - acquisitions matérielles et immatérielles	0	0	0	142 200	359 000	212 000	258 000	971 200
2304 - biodéchets	0	0	0	693 500	661 000	167 000	167 000	1 688 500
2305 - achats conteneurs avec convention - projets privés	0	0	0	138 300	94 500	155 300	155 300	543 400

Les autorisations de programme :

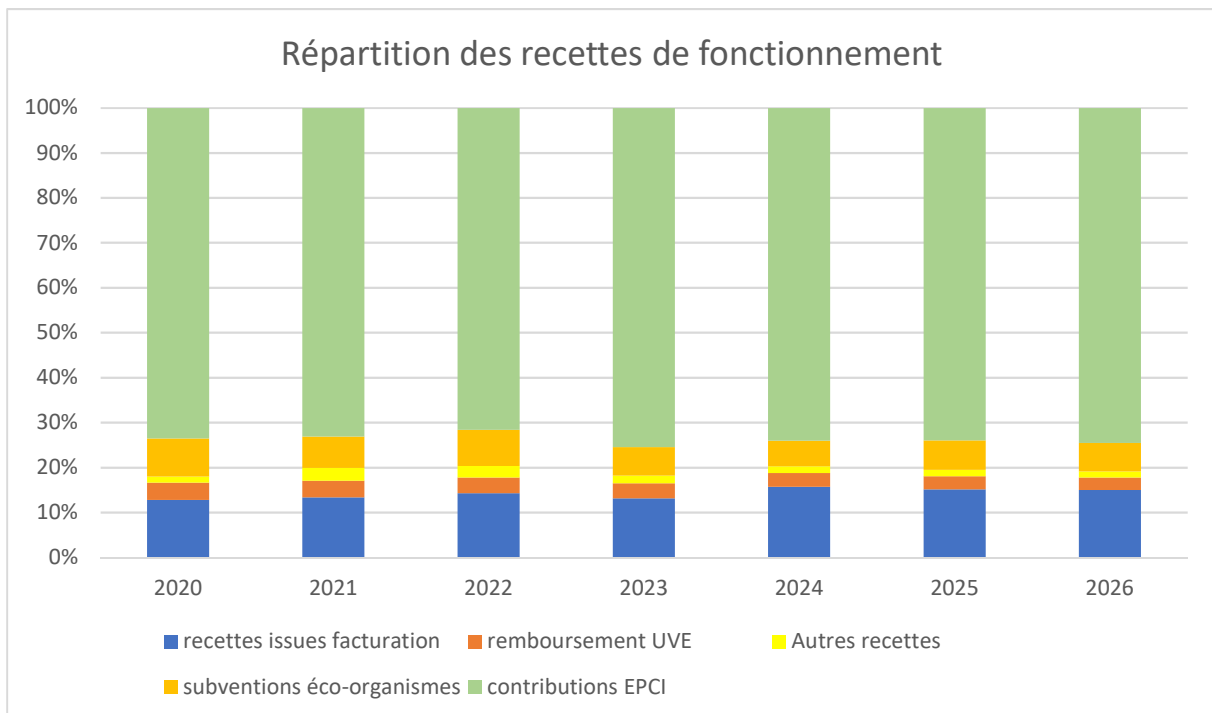
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
202301 - ACP - Matériel roulant de collecte	0	0	0	631 500	2 136 000	2 500 000	2 500 000	7 767 500
202302 - ACP - Travaux site Messanges	0	0	0	0	187 600	1 400 000	200 000	1 787 600



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
202303 – Pôle économie circulaire	0	0	0	31 500	0	0	0	31 500
202401 - contrôle accès déchetteries	0	0	0	0	75 000	750 000	750 000	5575 000

## 4 3 2 Les recettes du budget principal

### 4 3 2 1 Pour la section de fonctionnement



#### o Les Dotations (hors contributions des EPCI)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Subventions éco-organismes	2 861 365	2 480 000	3 030 775	2 662 954	<b>2 600 000</b>	2 600 000	2 600 000
Reversement commune de BOUCAU	163 000	175 000	175 000	184 159	<b>186 000</b>	186 000	186 000
SOUTIEN REP PMCB					<b>0</b>	600 000	600 000
FCTVA				16 537	<b>8 725</b>	4 000	4 000

L'exercice 2022 avait montré une augmentation des subventions des éco-organismes sous l'effet d'une régularisation exceptionnelle de 800 000 euros sur l'année. Pour la période 2024-2026, la prospective a été basée sur une stabilisation à 2.6 millions d'euros par an.



Le reversement de la commune de BOUCAU pour l'utilisation de la déchetterie de Parnos a été maintenu à 186 000€/an afin de correspondre au montant 2023.

La mise en place de la REP Bâtiment devrait permettre au SITCOM de percevoir des recettes supplémentaires. Initialement prévues pour 2024, les montants, à ce jour estimés, ont été décalés à compter de 2025 compte tenu des retards pris par l'éco-organisme Valobat.

○ **Les autres recettes**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>Autres Recettes</b>	<b>5 914 809</b>	<b>6 448 749</b>	<b>7 510 902</b>	<b>7 783 785</b>	<b>9 083 942</b>	<b>9 299 414</b>	<b>9 521 342</b>
<i>Dont les recettes de redevance</i>	4 325 911	4 749 529	5 401 143	5 527 644	7 169 891	7 384 988	7 606 537
<i>Dont remboursement salaires UVE</i>	1 301 448	1 325 907	1 317 907	1 408 984	1 404 150	1 404 150	1 404 150

○ **Les contributions des EPCI**

Les contributions des EPCI sont quant à elles adaptées aux besoins financiers non couverts par les recettes propres et permettant l'équilibre du budget.

La projection initialement réalisée en 2021 permettait de suivre une trajectoire de rétablissement financier. Les contributions devaient donc évoluer de la façon suivante :

2023	2024	2025
+ 9%	+ 9%	+ 6.5%

La situation exceptionnelle rencontrée par l'ensemble des collectivités en charge de la compétence déchets en 2022 avait conduit le Sitcom à solliciter une augmentation exceptionnelle de ses contributions, à hauteur de + 17.87%, malgré déjà de nombreuses actions de maîtrise des coûts engagées, qui avaient permis de contenir cette augmentation.

Les actions de réduction des dépenses et d'optimisation des recettes menées en 2023 permettent de revoir à la baisse cette évolution pour 2024. Aussi, la nouvelle trajectoire est la suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Contributions EPCI	24 874 686	25 994 047	26 903 838	31 711 554	<b>33 867 940</b>	36 069 356	37 800 685
Evolution en %	3.18%	4.50%	3.50%	17.87%	<b>6.80%</b>	6.50%*	4.80%*

*\*Les taux de progression tels que présentés sur 2025 et 2026 sont construits sur l'hypothèse de prospective retenue et présentée au présent DOB. Aussi, selon les résultats de l'exécution comptable 2024 et sauf circonstances imprévues, les prochaines prospectives pourraient présenter des taux d'évolution sensiblement inférieurs.*

**4 3 2 1 Pour la section d'investissement**



Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont ajoutées. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

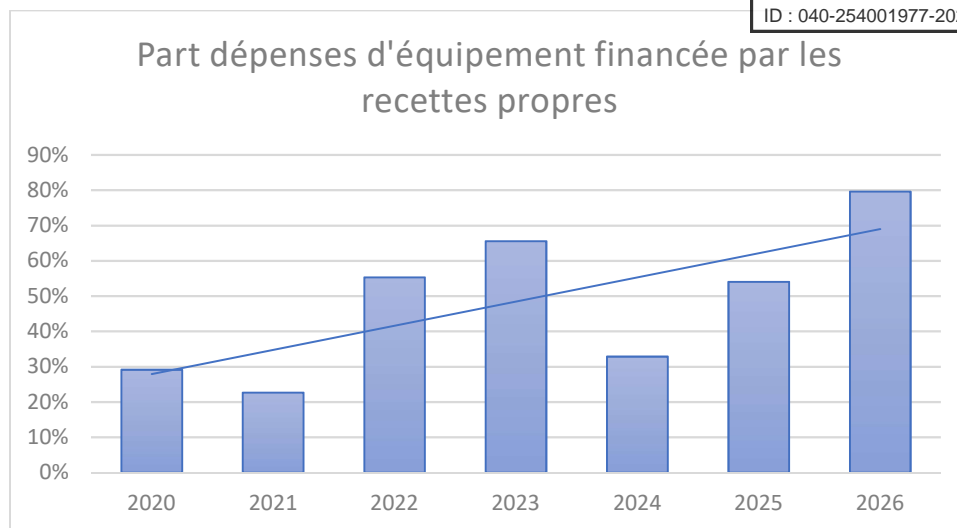
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Programmes (a)	6 083 296	3 150 500	3 577 531	5 368 211	8 691 040	7 924 300	6 985 300	41 780 178

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne nette (a)	227 243	-66 142	758 988	2 372 200	1 864 071	3 165 996	3 838 762
FCTVA (b)	1 299 575	629 860	968 253	680 617	400 000	720 073	1 425 678
Autres recettes (c)	74 346	60 695	15 748	6 915	3 402	482	0
Produit de cessions (d)	26 929	3 587	42 554	80 682	35 000	35 000	35 000
<b>Ressources financières propres e = (a+b+c+d)</b>	<b>1 628 093</b>	<b>628 000</b>	<b>1 785 543</b>	<b>3 140 413</b>	<b>2 302 473</b>	<b>3 921 552</b>	<b>5 299 440</b>
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	154 284	144 278	236 147	460 581	589 352	395 300	295 300
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	4 000 000	4 000 000	0	800 000	2 890 000	3 000 000	1 300 000
<b>Financement total h = (e+f+g)</b>	<b>5 782 377</b>	<b>4 772 279</b>	<b>2 021 690</b>	<b>4 400 994</b>	<b>5 781 825</b>	<b>7 316 852</b>	<b>6 894 740</b>

Résultat de l'exercice	-239 572	1 383 902	1 444 157	-967 217	-2 909 217	-607 448	-90 560
------------------------	----------	-----------	-----------	----------	------------	----------	---------

Les efforts de gestion associés à la stratégie financière permettent de mettre en évidence une évolution significative de la part des ressources propres dans le financement des dépenses d'équipement.

En effet, la reconstitution de l'épargne nette (épargne disponible après déduction des annuités d'emprunt) en constitue le principal levier.



Résultat du travail de fond important mené par le SITCOM dans la recherche de soutiens financiers, la part des subventions dans le financement des équipements du SITCOM est passée de 3% en 2020 à 9% en 2023. La prospective retenue propose une estimation prudente de ces recettes.

La reconstitution de l'épargne nette permet un recours à l'emprunt de façon plus fine et en corrélation avec les dépenses engagées sur chaque exercice. L'objectif principal demeure, pour les années à venir, le désendettement du SITCOM. Aussi, les montants indiqués en prospective montrent un besoin de financement externe mais ce dernier ne sera sollicité qu'en cas de réel besoin.

#### 4 3 3 Les ratios financiers : en marche vers le rétablissement financier

La trajectoire financière réalisée en 2022 visait à permettre un retour à une situation financière saine à savoir :

- Taux d'épargne brute de 12%
- Maintien du fonds de roulement avec maintien du BFR (Besoin en fonds de roulement) sur 1,5 mois soit 5 millions d'euros
- Réduction progressive de l'encours de la dette et un ratio de désendettement inférieur à 12 ans
- **Les grandes masses budgétaires**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Recettes de fonctionnement</b>	33 818 165	35 572 901	37 656 426	42 058 989	45 746 607	48 758 770	50 712 027
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	29 291 178	31 438 845	33 663 764	36 577 018	40 940 151	42 548 050	43 666 450
<i>Dont intérêts de la dette</i>	891 058	800 224	818 216	1 276 715	1 328 446	1 143 829	1 085 274
<b>Recettes d'investissement</b>	5 528 205	4 834 834	4 220 148	1 948 113	3 882 754	4 115 855	3 020 978
<i>Dont emprunts souscrits</i>	4 000 000	4 000 000	0	800 000	2 890 000	3 000 000	1 300 000
<b>Dépenses d'investissement</b>	10 294 765	7 584 988	6 768 653	8 397 301	11 598 425	10 934 024	10 157 115



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dont capital de la dette	4 272 815	4 196 611	3 191 120	3 029 090	2 907 385	3 009 724	3 171 815
Dont P.P.I	6 021 950	3 388 377	3 577 533	5 368 211	8 691 040	7 924 300	6 985 300

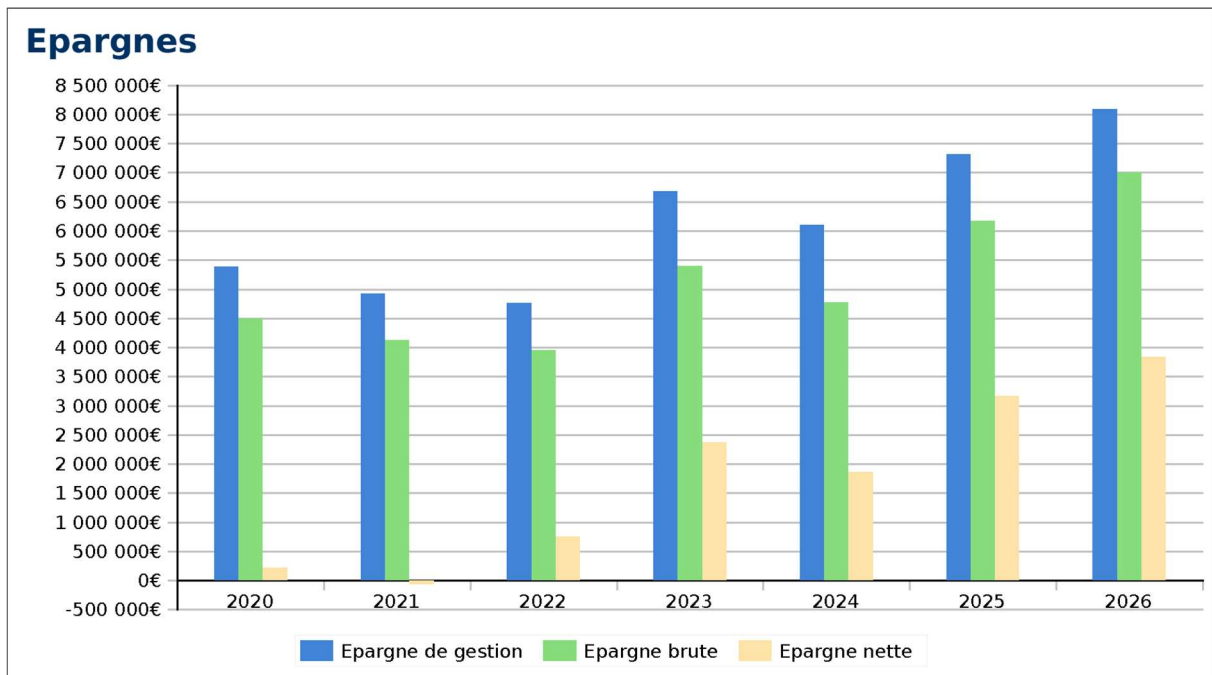
o Les épargnes



**Epargne brute** = Recettes de fonctionnement - Dépenses de fonctionnement. L'épargne brute **représente le socle de la richesse financière**.

**Epargne nette** = Epargne brute - remboursement du capital de la dette. Une **épargne nette négative illustre une santé financière dégradée**.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	5 391 115	4 930 693	4 768 323	6 678 004	6 099 902	7 319 549	8 095 850
Epargne brute	4 500 058	4 130 469	3 950 107	5 401 289	4 771 456	6 175 720	7 010 577
Taux d'épargne brute	13.32%	11.61%	10.5%	12.87%	10.44%	12.67%	13.83%
Epargne nette	227 243	-66 142	758 988	2 372 200	1 864 071	3 165 996	3 838 762



L'épargne nette se reconstitue pour permettre le financement d'une partie des investissements.

o Les fonds de roulement et résultats prévisionnels





	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	6 325 991	6 086 419	7 088 071	8 532 229	7 565 012	4 655 795	4 048 347
Résultat de l'exercice	-239 572	1 383 902	1 444 157	-967 217	-2 909 217	-607 448	-90 560
Fonds de roulement en fin d'exercice	6 086 419	7 470 321	8 532 229	7 565 012	4 655 795	4 048 347	3 957 787

Sur les années 2024 et 2025, le fonds de roulement reste inférieur aux objectifs fixés en 2022. L'actualisation de la prospective en fin d'exercice 2024, nous permettra une analyse plus précise.

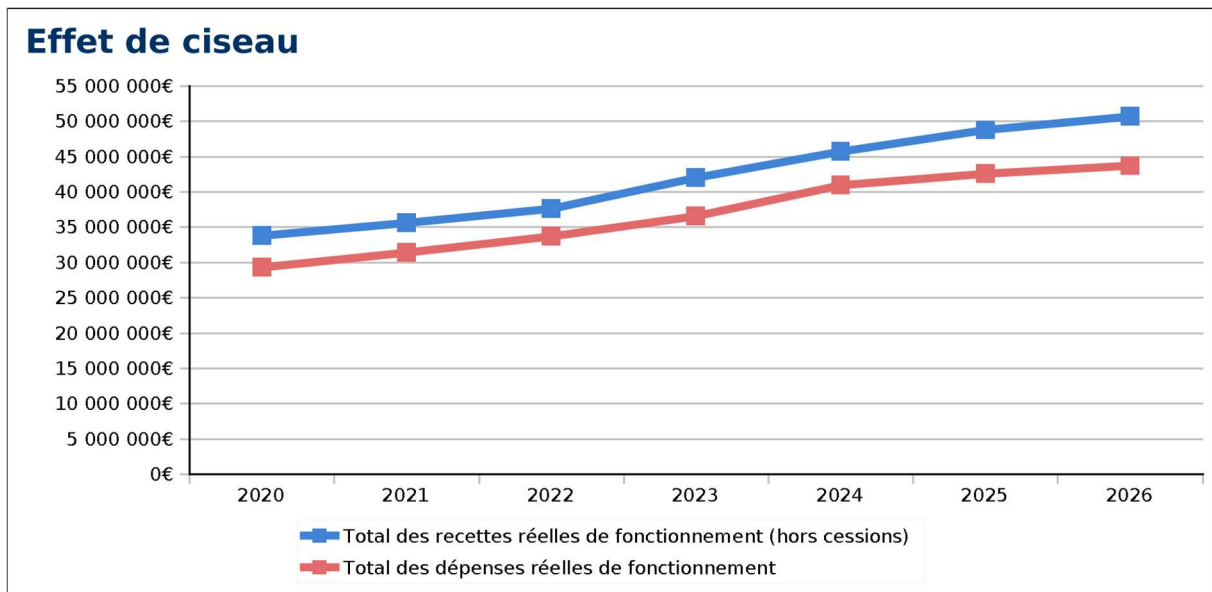
o L'effet ciseau



**Effet de ciseau** : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	33 791 235	35 569 314	37 613 871	41 978 307	45 711 607	48 723 770	50 677 027
Evolution n-1	2,84 %	5,26 %	5,75 %	11,6 %	8,89 %	6,59 %	4,01 %
Dépenses de fonctionnement	29 291 178	31 438 845	33 663 764	36 577 018	40 940 151	42 548 050	43 666 450
Evolution n-1	4,86 %	7,33 %	7,08 %	8,65 %	11,93 %	3,93 %	2,63 %

Les recettes de fonctionnement devraient évoluer plus rapidement que les dépenses, aussi, le SITCOM ne montre aucun signe d'apparition d'un effet ciseau.

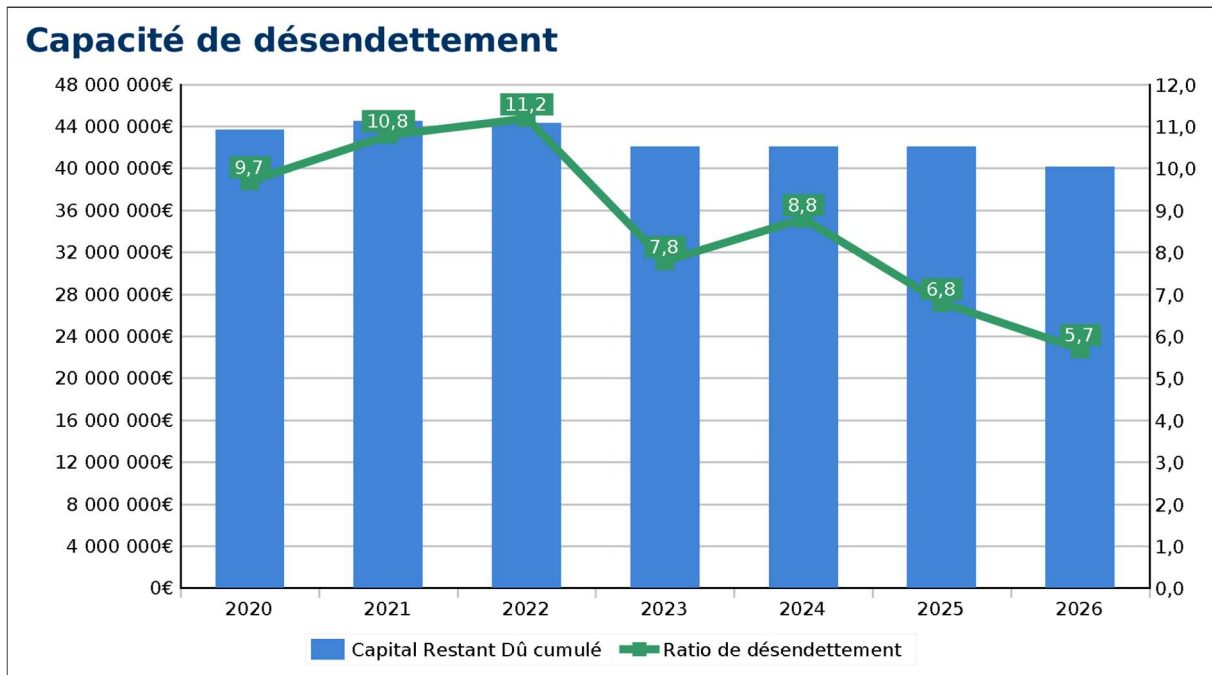


o L'endettement



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31 décembre	43 697 148	44 500 536	44 309 417	42 080 327	42 062 942	42 053 218	40 181 403
Ratio de désendettement	9,7 ans	10,8 ans	11,2 ans	7,8 ans	8,8 ans	6,8 ans	5,7 ans
Emprunt	4 000 000	4 000 000	0	800 000	2 890 000	3 000 000	1 300 000

Le ratio de désendettement du SITCOM répond aux objectifs fixés. Selon les hypothèses retenues le ratio de désendettement du budget principal devrait avoisiner 5,7 années en 2026.





## 5 Le profil de la dette des budgets

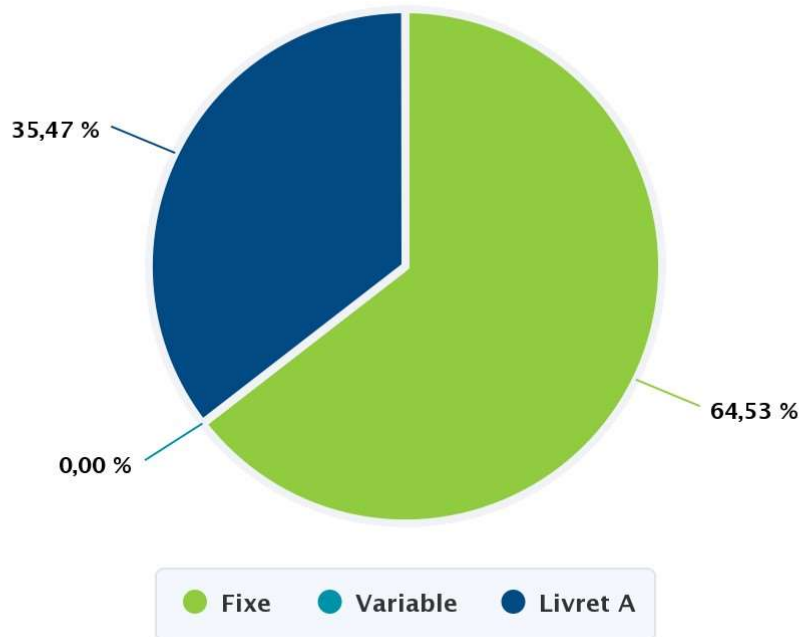
### 5 1 Le budget UVE

Avec un encours de 52 585 204 €, les lignes d'emprunt du budget UVE sont à 64,53% à taux fixe. 35,5% sont des emprunts dont le taux est indexé sur le livret A.

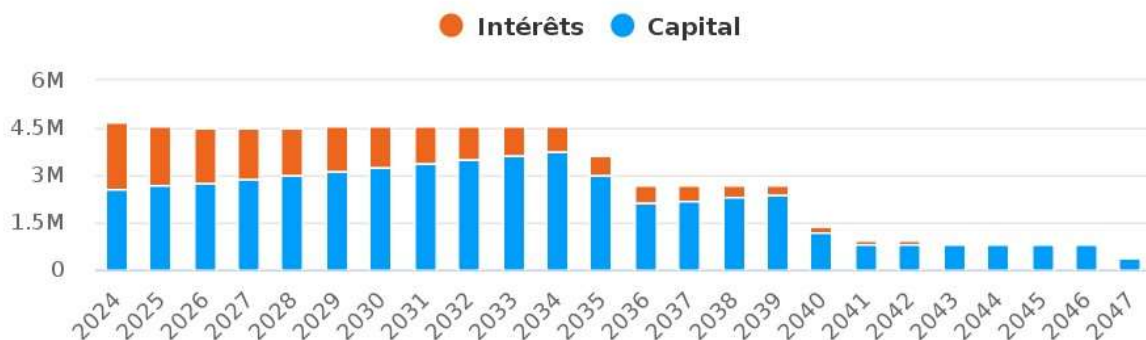
L'encours a diminué de 2.78 millions d'euros en 1 an.

Le taux moyen est de 4.11% (contre 3,76% au DOB 2023).

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	33 932 646 €	64,53%	4,31%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	18 652 558 €	35,47%	3,75%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>52 585 204 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>4,11%</b>



### Profil d'extinction de la dette





## 5 2 Le budget principal

### Profil de la dette

La dette du SITCOM s'établit à un capital restant dû de 41 250 799€ au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

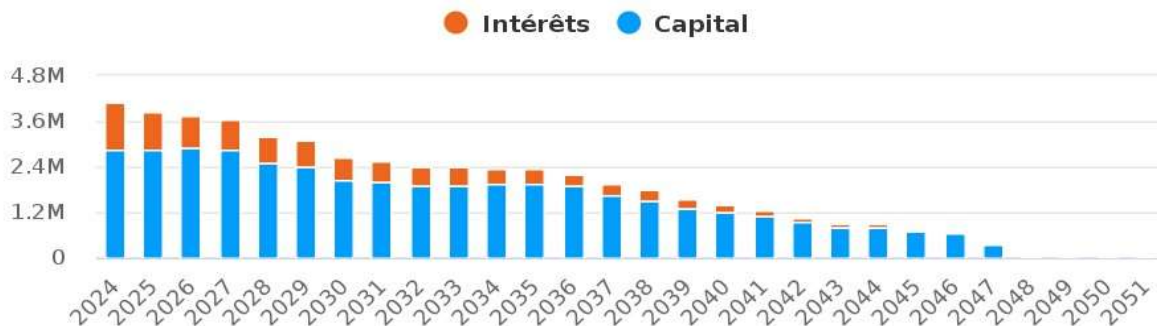
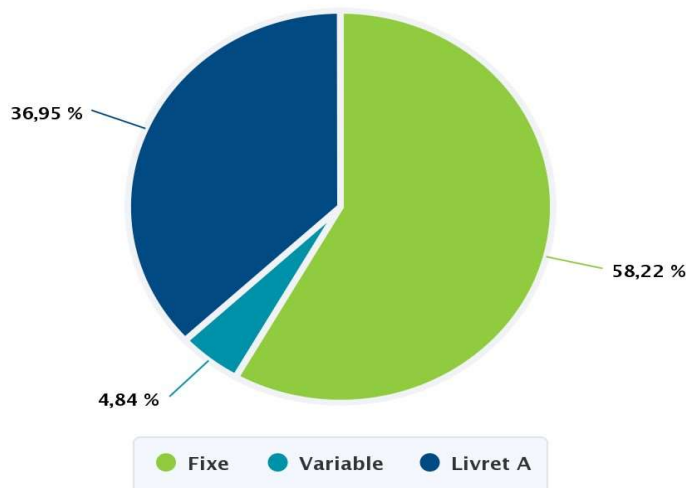
La renégociation des emprunts en 2023 a fait évoluer le profil de la dette. En effet, le SITCOM présente des emprunts :

- A taux fixe pour 58.22% de son encours (49.05 au 1<sup>er</sup> janvier 2023)
- A taux variables pour 41.79% (contre 49,05% au DOB 2023)

L'encours de la dette du SITCOM a diminué de 3.29 millions d'euros en une année.

Le taux moyen est de 3.07% (contre 2,53% au DOB 23).

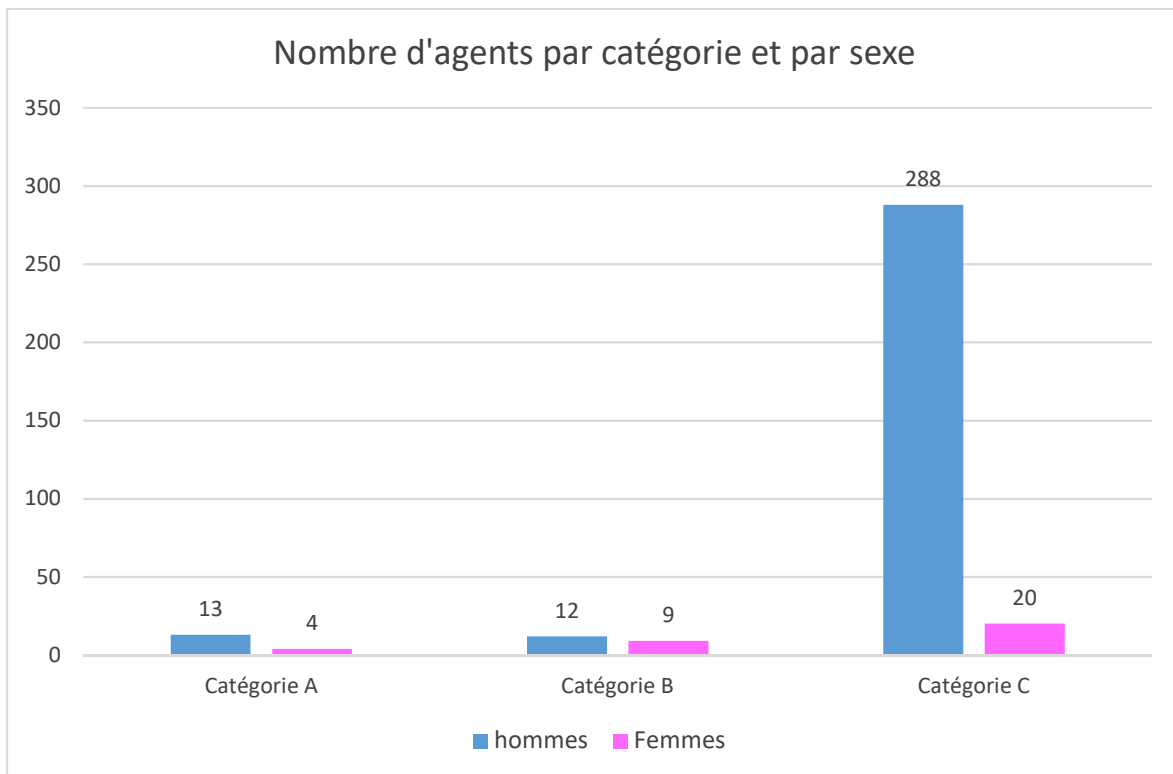
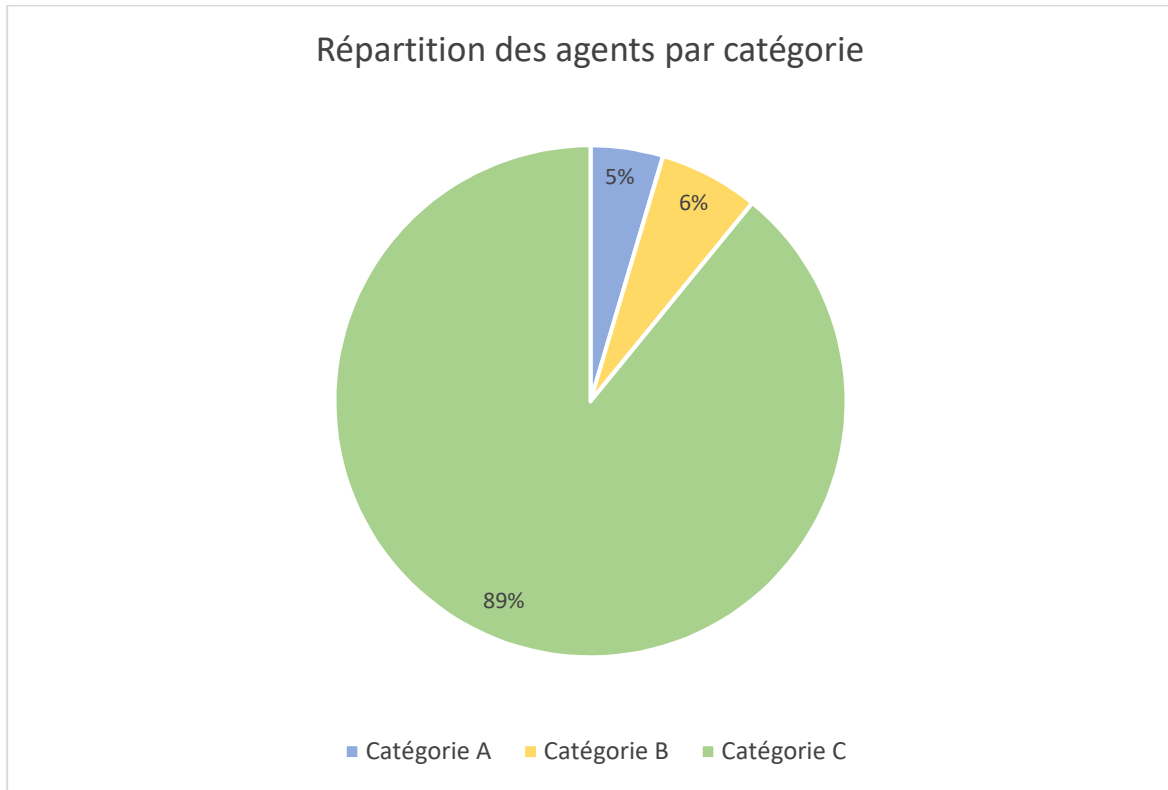
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	24 015 279 €	58,22%	2,32%
Variable	1 995 365 €	4,84%	5,93%
Livret A	15 240 156 €	36,95%	3,88%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>41 250 799 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,07%</b>





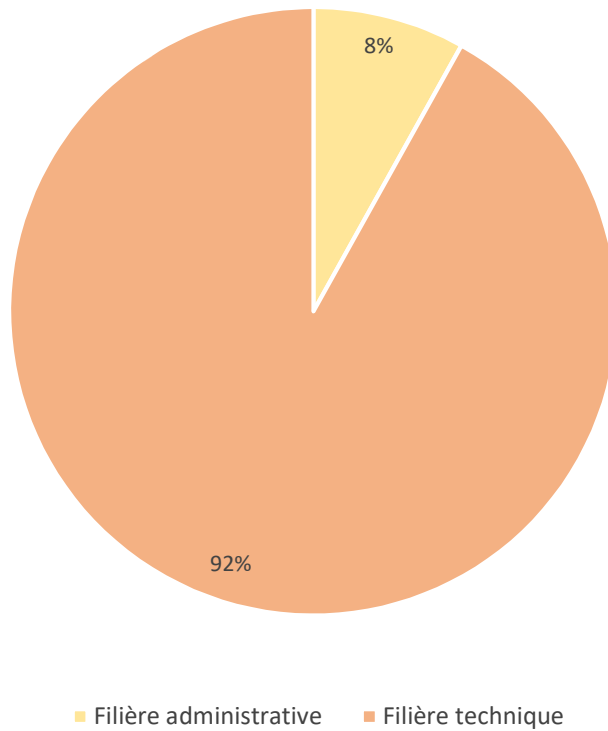
## 6 Données RH

### EFFECTIF DU SITCOM au 31/12/2023

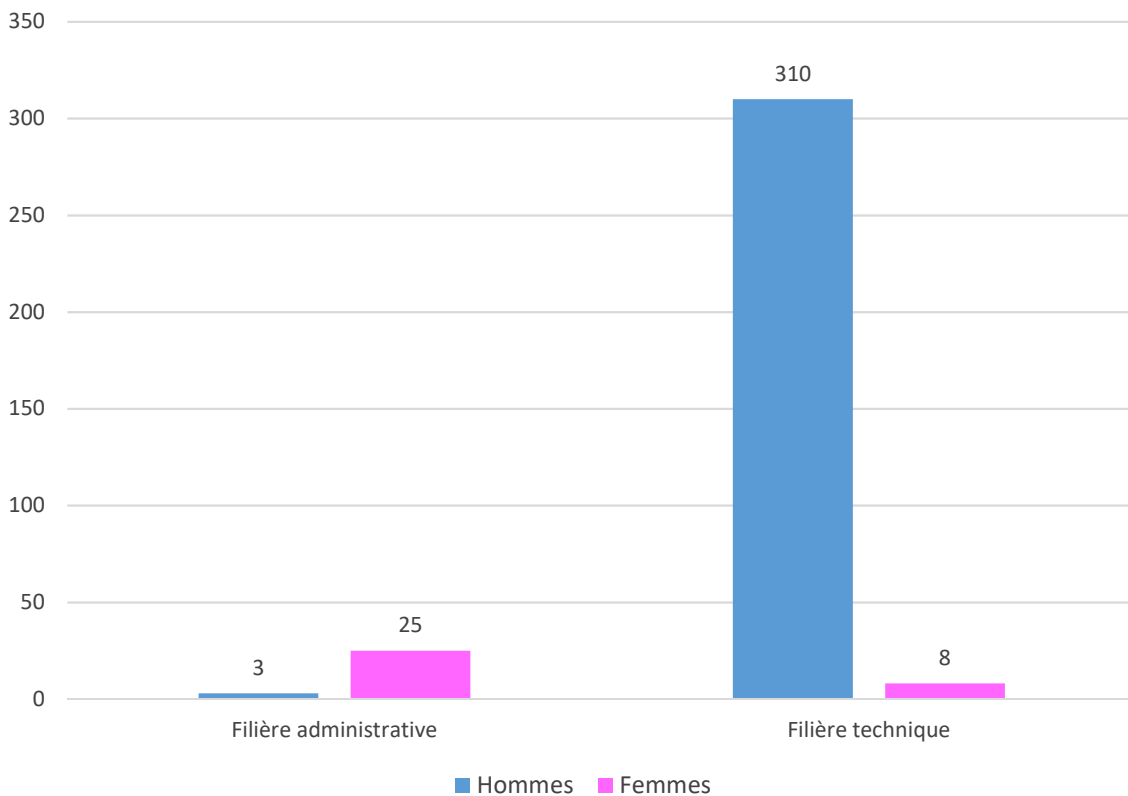




### Répartition des agents par filière

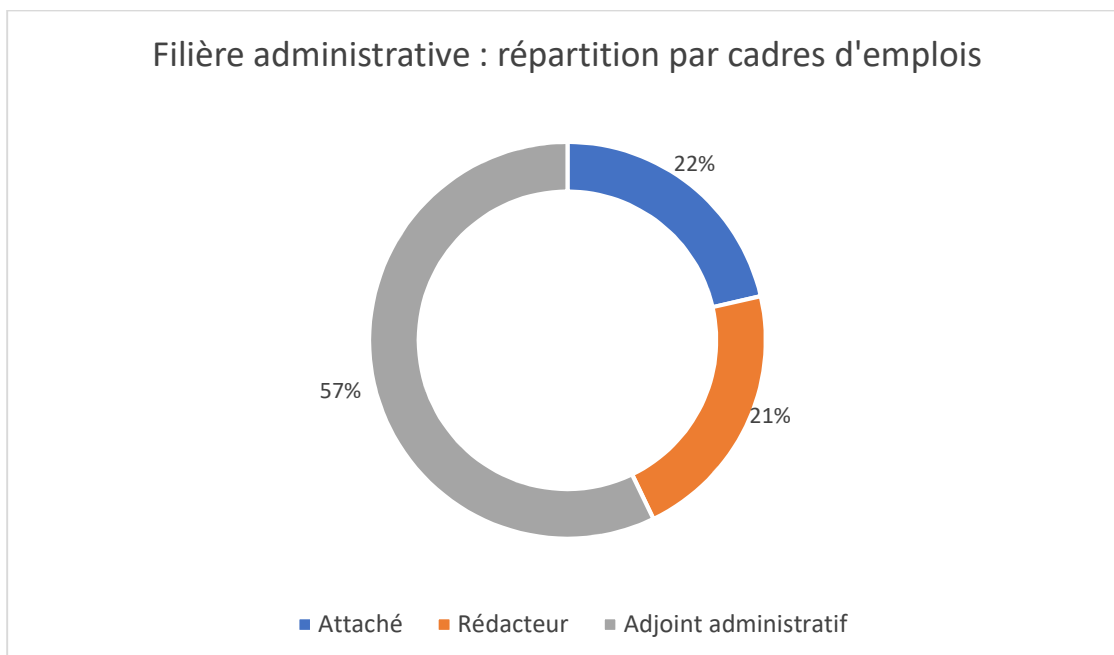
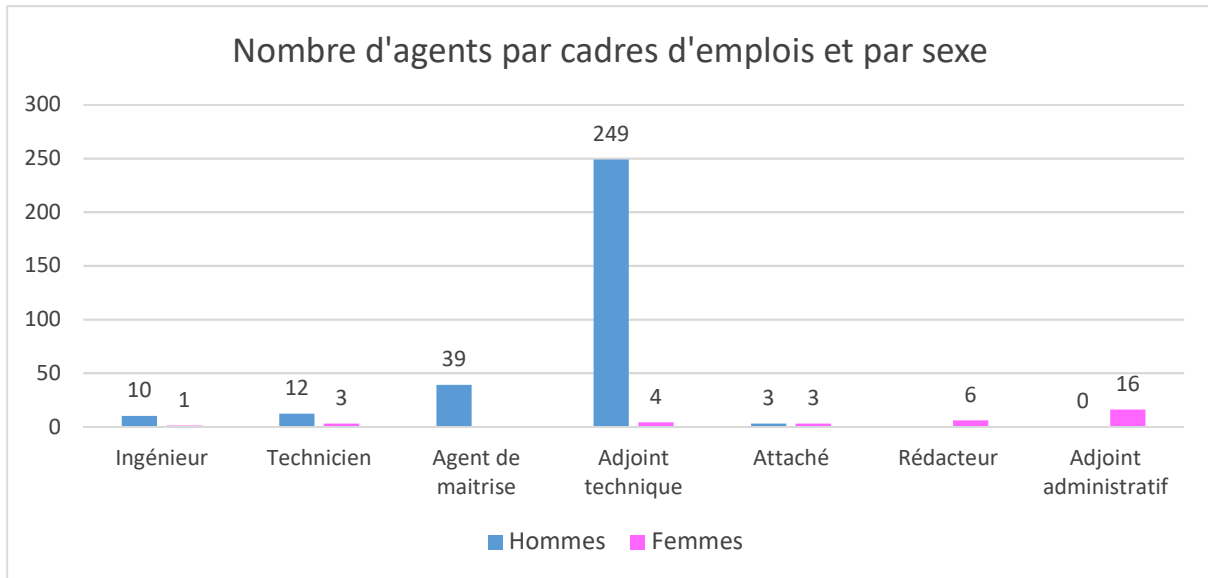


### Nombre d'agents par filière et par sexe



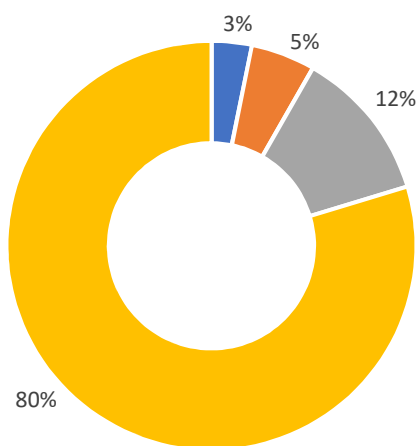


Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoint technique	73%
Agent de maitrise	11%
Adjoint administratif	5%
Technicien	4%
Ingénieur	3%
Rédacteur	2%
Attaché	2%



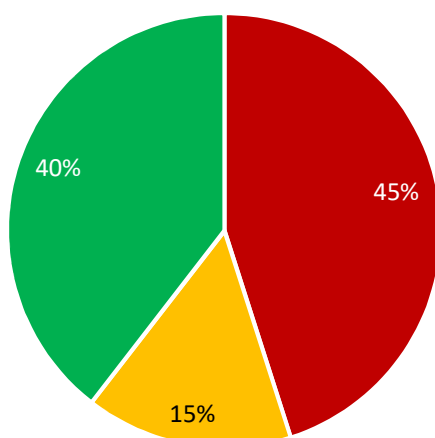


### Filière technique : répartition par cadres d'emplois



■ Ingénieur ■ Technicien ■ Agent de maîtrise ■ Adjoint technique

### Répartition des adjoints techniques

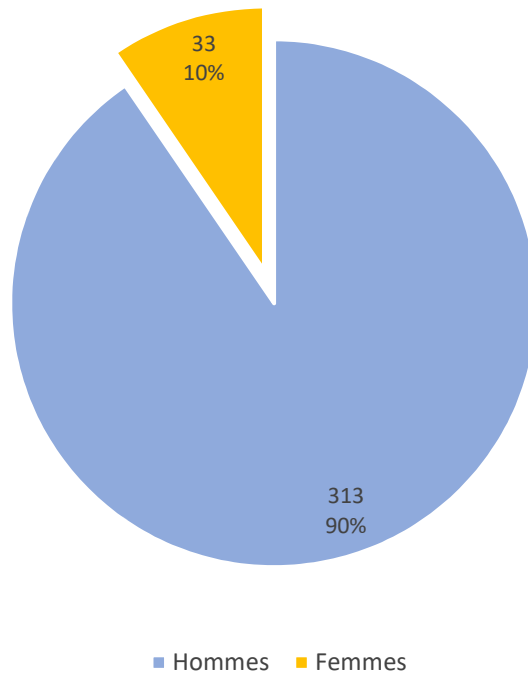


■ Adjoint technique principal de 1ère classe ■ Adjoint technique principal de 2ème classe  
■ Adjoint technique

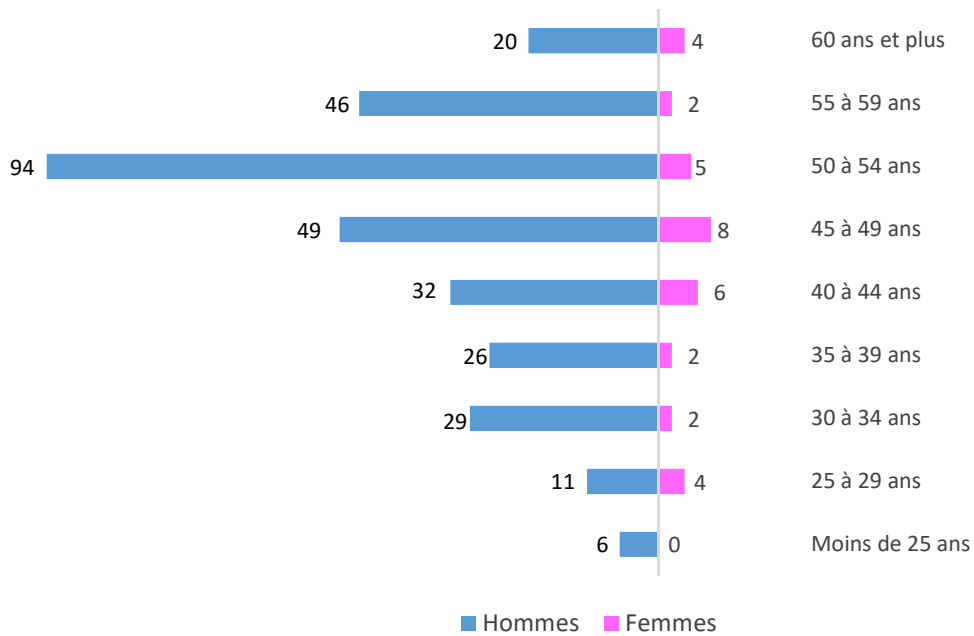


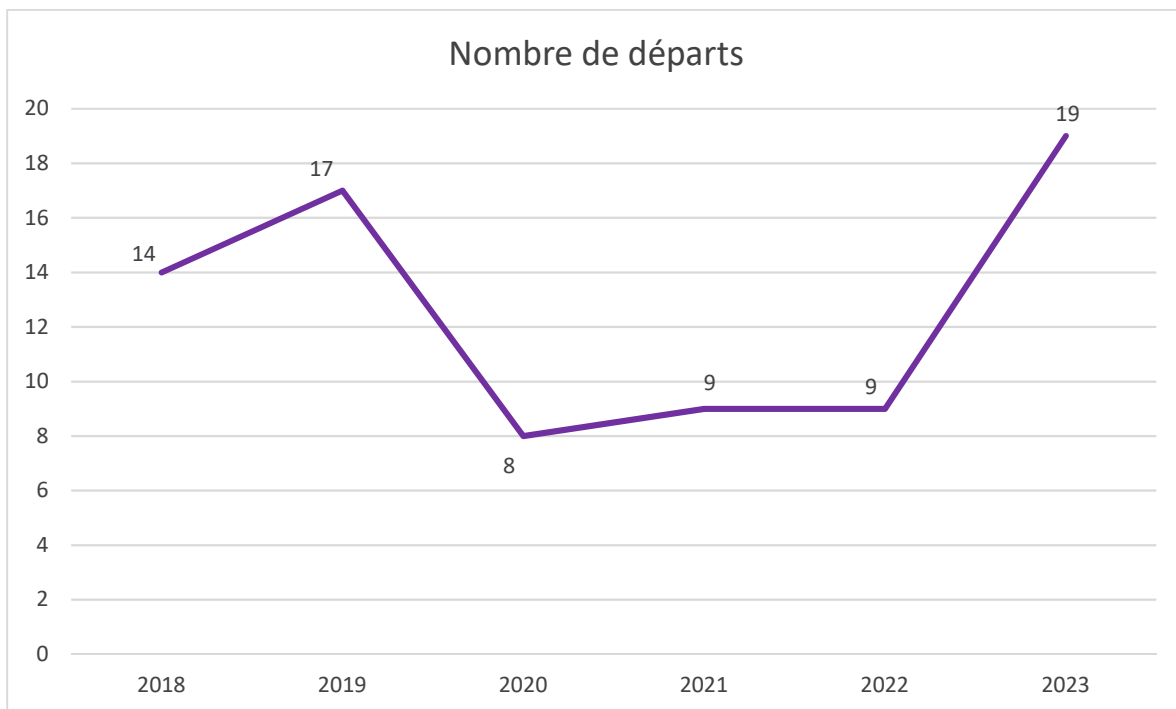
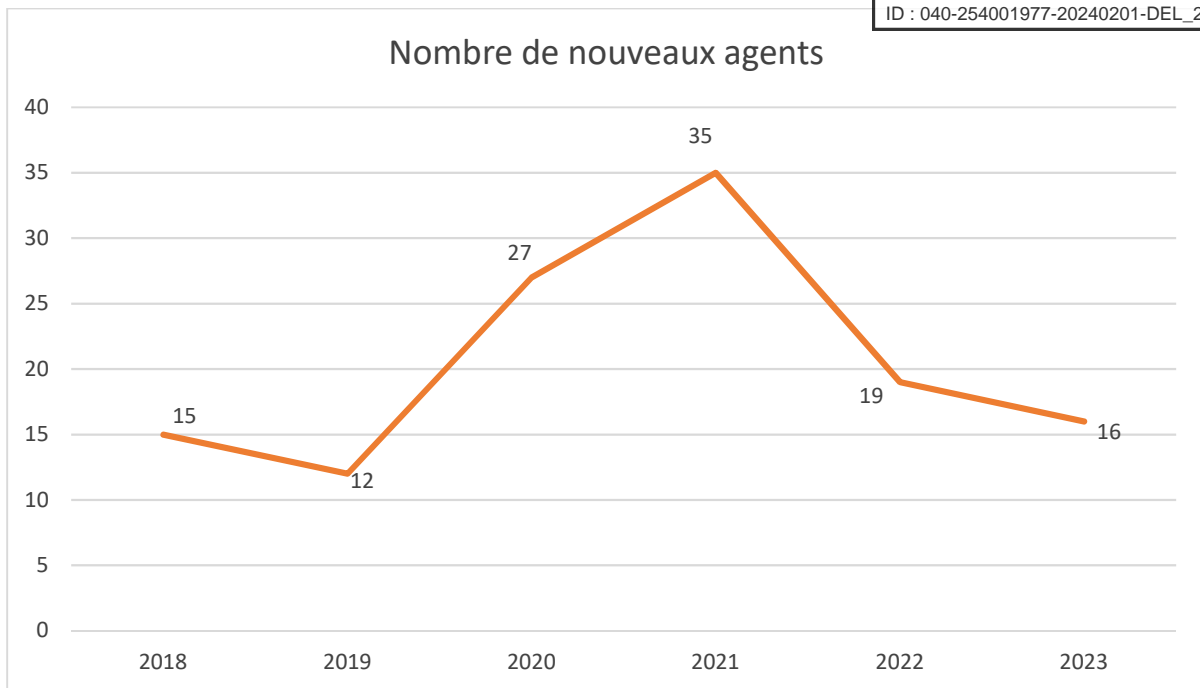


### Répartition hommes/femmes



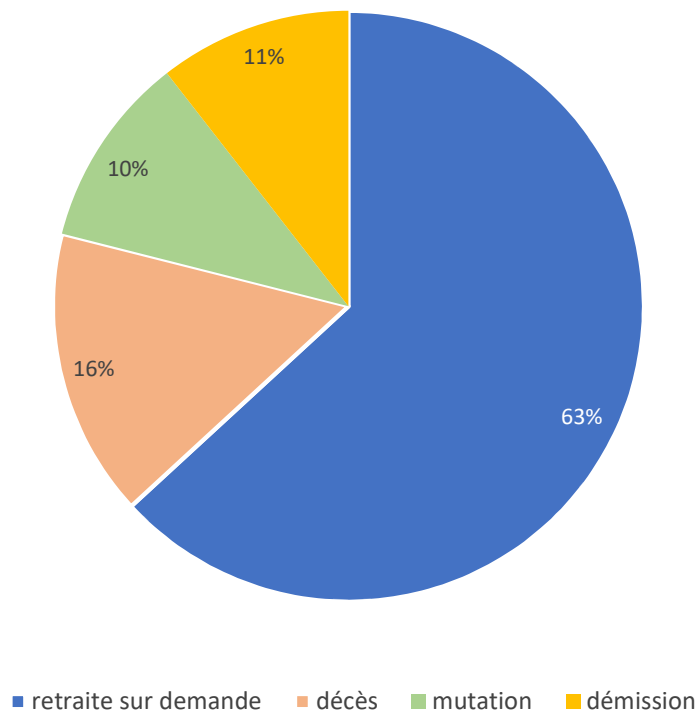
### Pyramide des âges







### Répartition des départs en 2023



### Evolution du nombre d'agents permanents au 31/12

